L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er JUIN 1857.

Imprimé et publié par
[illegible] F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES;
F. WEISSE, N. DUFOUR,
L. DUVERGER, S. HARBY.
rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 1er JUIN 1857.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Discours du général Walker.

Le général Walker, invité par un grand nombre de citoyens de la Nouvelle-Orléans à [illegible] l'historique de son administration et de ses campagnes au Nicaragua, [illegible] samedi soir, sur l'esplanade de la [illegible], une assemblée aussi nombreuse [illegible]. Après tous les récits, vrais [illegible] qui nous sont venus du Nicaragua [illegible] lutte inégale des Américains et [illegible] les révélations de Walker lui-même [illegible] manquer d'offrir un vif intérêt.

[illegible] a déclaré tout d'abord qu'il ne [illegible] pas plaider la cause du Nicaragua, [illegible] seulement faire voir que la conduite des Américains qui s'étaient placés sous [illegible] n'a jamais cessé d'être honorable [illegible] qu'ils portent. On a cherché [illegible] dans l'opinion en le calomniant, [illegible] ses actes [illegible] et légitime. On lui a [illegible] bas et vils, on l'a accusé [illegible] Il ne s'abaissera pas [illegible] ces imputations. Ses compatriotes [illegible] ce qu'il a fait et [illegible] On a dit aussi qu'il n'était [illegible] aventurier, cherchant [illegible] et une fortune. Cette [illegible] le même que la première [illegible] de fondement. Il [illegible] qu'une ambition: étendre [illegible] sur ce continent et [illegible] le Nicaragua.

[illegible] de l'Amérique Centrale [illegible] trente-cinq ans pour [illegible]. Les guerres civiles qui [illegible] presque sans interruption [illegible] clairement que les populations [illegible] ne pouvaient pas se [illegible] mêmes. Le Nicaragua était [illegible] lorsque Walker [illegible] de Castillon qui l'y appelait, [illegible] qui pût être considéré [illegible] des lois des Etats-Unis, [illegible] se joindre au parti [illegible] qui sollicitait son [illegible] un agent à Castillon pour [illegible] dernier, puis, le marché [illegible] au Nicaragua, mais il [illegible] provisoire que les Nica[illegible] pas obligés d'accepter ses [illegible] encore les offrir au [illegible] Honduras qui les avait [illegible] supposa à genoux de ce [illegible].

[illegible] campagne et obtint [illegible] quelques avantages à [illegible] Corral et son parti déclare [illegible] Américains avaient le droit de [illegible] Nicaragua. Cette adhésion était [illegible] les scrupules de quelques-uns [illegible] après, Corral [illegible] envers qui aucune [illegible] exercée, qui avait [illegible] et prêté entre les mains [illegible] d'y être fidèle, écrivit [illegible] du Honduras pour l'exciter [illegible] Américains. Ses lettres tombèrent [illegible] mains de Walker qui le fit [illegible] condamna le traître à [illegible] été une folie. Après [illegible] le parti de Rivas passa [illegible] général Cabañas se [illegible]. On voit que Walker [illegible] Américains contre ces [illegible] que lui et les siens [illegible] par tous comme des [illegible] ennemis. A sa requête [illegible] furent envoyés au [illegible] Etats de l'Amérique [illegible] faire savoir que le [illegible] paix.

[illegible] étant partis, Don [illegible] d'envoyer un Américain [illegible] ministre. Walker [illegible] à ses recommandations [illegible] proposition de Rivas fut [illegible] Rivas [illegible] qu'il apprit que M. [illegible] refusé de recevoir [illegible] Walker, lui, ne s'était [illegible] l'accueil [illegible] américain ferait au ministre [illegible].

[illegible] encouragea les entreprises [illegible] les quatre Etats de [illegible] Nicaragua [illegible] mirent contre [illegible] Costa-Ricains, qui furent les premiers à [illegible] Le président déclara [illegible] le Nicaragua contre les Américains qu'il [illegible] proclamer la guerre [illegible].

[illegible] Américains qui vo[illegible] Peu de [illegible] Patricio Rivas employa [illegible] faire déserter les [illegible] chasser par la [illegible] corruption et [illegible].

[illegible] il devait [illegible] intéresse [illegible] de nommer [illegible] Walker eut la majorité des [illegible] de l'autorité [illegible] Rivas qui [illegible].

[illegible] l'élévation [illegible] On sait avec [illegible] centre un [illegible] des maladies plus [illegible] pas succombé [illegible] venus pré[illegible] ses ennemis. La [illegible] lui et ces [illegible] les moyens [illegible] aussi [illegible] appuyés on [illegible] plus dan[illegible] Nicaragua étaient [illegible] propres compa[illegible] américain qui [illegible] de la lutte en forçant [illegible] Nicaragua. Le capi[illegible] goëlette qui contenait [illegible] des Américains et [illegible] aux alliés.

[illegible] est une rapide analyse du [illegible] Walker. L'orateur l'a terminé [illegible] réflexions sur l'esclavage et sur [illegible] l'intervention américaine au [illegible] avec que l'honneur et le [illegible] dans l'Amérique Centrale [illegible] contre son gré, et qu'il [illegible] du peuple américain [illegible] pour reprendre son [illegible] et l'amener à bonne fin.

L'élection.

[illegible] de la Nouvelle-Orléans sont [illegible] à élire un contrôleur [illegible] membres du Conseil [illegible] parti ayant nommé des [illegible] de ces derniers est certain [illegible] sera très faible. La con[illegible] nommer des candidats [illegible] s'abstenir et a voté le [illegible] qui suivent:

[illegible] parti démocrate n'a jamais [illegible] esprit public, d'excitation [illegible] mais est toujours resté [illegible] et du bon ordre public; [illegible] obéissance entière à la [illegible] du pays; et, attendu [illegible] votée par la Législature [illegible] pour la protection du droit [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] lundi prochain, à [illegible] précède de sa promul[illegible] que l'élection de lundi [illegible] aucun succès ou à la [illegible] principes, [illegible] deux places muni[illegible].

[illegible] croyons inutile de [illegible] candidats, en vue de [illegible] lundi prochain.

[illegible] Le journal officiel de l'E[illegible] le juge Cotton, surin[illegible] a nommé pour ses prin[illegible] citoyens suivants:

[illegible] District .... M. J. L. POWERS.
[illegible] District .... M. A. FABRE.
[illegible] District .... M. WM TENBRINK.
[illegible] Troisième District n'a pas encore [illegible] nommé.

[illegible] D. P. Scanlan & Co. 12 et 14 [illegible] continueront cette semaine [illegible] rabais leur magnifique assortiment [illegible] sèches. Nous croyons [illegible] familles à ne point perdre [illegible] aussi favorable pour obtenir, [illegible] prix coûtant, de très belles [illegible] élégantes nouveautés.

[illegible] C. C. Wayland, au coin [illegible] et Carondelet, devant agran[illegible] cet été, désire écouler rapi[illegible] stock. Il a donc réduit considérablement [illegible] prix de ses marchandises, comme [illegible] verra par une annonce insérée [illegible].

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

[Les Dépêches suivantes ont été transmises au média à la presse associée de notre ville.]

New-York, 30 mai.—Le brick *Rideout*, parti de Boston pour les Virginia Capes, s'est échoué à la rivière Squam, et est perdu complètement.

Affaires du Kansas.

St-Louis, 30 mai.—Le correspondant de Lecompton du *Missouri Democrat* dit que les rôles d'assessement ont "privé du droit de suffrage" la moitié des citoyens du Kansas. On en a appelé au Secrétaire Stanton pour les corriger, mais il a répondu qu'aucune loi ne l'autorise à combler la lacune.

Une circulaire, signée par 162 personnes de distinction, demande instamment à la Législature de s'assembler le 9 juin et de compléter l'organisation d'Etat.

Nouvelles de Washington.

New-York, 30 mai.—Le *Herald* écrit que le Secrétaire de la guerre et le général Scott ont achevé des arrangements, pour envoyer le général Harney dans l'Utah, avec le 2ème régiment de dragons, les 5ème et 10ème régiments d'infanterie et la batterie d'artillerie légère du capitaine Phelps.

Le *Times* dit qu'un Gouverneur de l'Utah est déjà nommé, mais que son nom n'a pas encore été publié.

Washington, 30 mai.— Il y a près de $33 millions dans le trésor des Etats-Unis, sujettes à tirage.

Le Board Médical de l'Armée, dans son rapport, propose comme dûment qualifiés pour l'Etat-Major Médical les noms suivants: Robert Bartholomeo, de M. J. Cooper, McKee de N. Y., Kertley Ryeland, du Missouri—et W. A. Carswell de la Caroline du Sud.

Emeute de l'Ohio.

Cincinnati, 30 mai.—Le député marshall des Etats-Unis et ses assistants ont comparu, à Springfield, devant le Juge de Paix, Christie, et ont dû fournir un cautionnement de $15,000, pour avoir assailli le député marshall Compton et le shérif Dayton, avec l'intention de meurtre. Ces officiers, n'ayant pas pu trouver de caution, ont été emprisonnés.

Le mystère de Newburg.

New-York, 30 mai.—Le corps de la femme assassinée, trouvé près de Newburg, a été reconnu comme étant celui de la femme de Thos. Brown, un mulâtre français, de Lowell. Brown est sous la garde du coroner, des soupçons planent sur lui, et il subit en ce moment un interrogatoire.

Départ de l'Arago.

New-York, 30 mai. — L'*Arago* est parti, à midi, pour le Havre, avec plus de $1,000,000 en espèces.

Canal à navires.

Washington, 30 mai.—Le chirurgien Caldwell, attaché au navire des Etats-Unis *Indépendance*, dans une lettre non officielle, datée de la baie de Panama, 8 mai, dit au département de la marine, qu'il a reçu la nouvelle de la possibilité d'un canal à navires du golfe de San Miguel à Puerto del Principe, et de là, en se dirigeant vers le nord-est à l'Atlantique, un peu au nord de la baie de Californie.

Vo du chemin de fer français.

New York, 30 mai.—Louis Grelet, le voleur du chemin de fer français, a été renvoyé en France, aujourd'hui, à bord de l'*Arago*.

Assemblée presbytérienne.

Cleveland, 30 mai. L'assemblée générale discute toujours chaudement la question de l'esclavage.

Marchés américains.

Charleston, 30 mai.—Le coton s'est fermé calme. Il a haussé de 1/4 pendant la semaine.

Cincinnati, 30.—La farine est lente—le blé rouge est à $1 55—le mais 78c au dépôt, et 85c sur livraison—le seigle est ferme, à $1 36—l'avoine de 63c à 65c—le bacon, plats côtés, de 12 1/2 à 12 3/4—le whiskey a baissé de 1c.

New-York, 30.—Le coton est calme et n'a pas changé—la farine est lourde—le mais est lent—le mêlé de $1 à $1 03—les provisions sont fermes—le bacon est généralement lourd—les huiles sont calmes—le chanvre brut est de $80 à $85—le riz est actif—le fret est inactif.

Rivière.

Vicksburg, 30 mai.—Le *Woodruff* descendait, la nuit dernière, à 11 heures.

Louisville, 30.— Il y a à peine cinq pieds d'eau sur les chutes et l'eau baisse. Le temps est clair et le thermomètre à 75.

Vicksburg, 30.—Le *Peter Whetstone* est passé, à deux heures P. M.

Memphis, 30.—Le *Falls City* et le *Wm Morrison* ont remonté, et le *Gladiator* est descendu aujourd'hui.

La rivière monte lentement. Il pleut et le temps est très chaud.

CHEMIN DE FER DE JACKSON.—Il partira désormais tous les jours de la Nouvelle-Orléans un train pour Brookhaven, situés à cent vingt-huit milles de notre ville et formant actuellement l'extrémité du railway de Jackson. Les convois partiront de la Nouvelle-Orléans à 7 heures 45 minutes du matin et arriveront à Brookhaven à 2 heures de l'après-midi. Pour le retour, les trains partiront de Brookhaven à 2 heures 54 minutes de l'après-midi et arriveront à la Nouvelle-Orléans à 8 heures un quart du soir.

TEXAS.—Le steamer *Gen. Rusk*, capitaine Forbes, nous a apporté hier des journaux de Galveston jusqu'au 29 mai. Le temps est en général favorable aux récoltes et les planteurs sont pleins d'espérance. La dyssenterie sévit à Austin et a déjà fait plusieurs victimes: le gouverneur Bell a perdu huit nègres. Le *Marshall Flag* nous apprend que deux cents travailleurs sont à l'œuvre sur le chemin de fer du Pacifique: 250 tonneaux de rails ont été débarqués au lac Soda.—On construit en ce moment un nouveau wharf à Matagorda; il aura six cents pieds de largeur. — Le *Nacogdoches Chronicle* s'est prononcé en faveur de Houston et de Crosby pour les fonctions de gouverneur et de commissaire du bureau des terres.—Un nègre qui avait commis une tentative de meurtre sur la personne de sa maîtresse a été pendu par la foule à Montgomery.—MM. Freret et Brown se sont fait adjuger le marché pour nettoyer le lit du Brazos; ils commenceront leurs travaux à Richmond.

KANSAS.—Le recensement officiel de ce territoire est terminé et le gouverneur par intérim Stanton a fixé, dans une proclamation, le nombre de délégués que chaque district enverra à la Convention chargée de rédiger la Constitution du futur Etat. L'élection des délégués aura lieu le 3 juin.

POPULATION DE ST-LOUIS. — D'après le recensement qui vient d'être terminé, St-Louis renferme 126,276 habitans.

CHRONIQUE LOCALE.

Nomination de délégués.—Les personnes suivantes ont été nommées, samedi dernier, délégués de la Nouvelle-Orléans, à la Convention d'Etat du PARTI AMÉRICAIN, laquelle se réunira à Bâton-Rouge pour désigner les candidats pour le Congrès et l'Etat.

1er Ward—A Giffen, J Ross, R M Pasteur, W E Florance, J H Hawkins et J W Harmon.
2me Ward—H Gillingham, R E Redwood, Wm Emerson, Dr Hart, A G Brice, T A Bartlett, J B Haughton.
3me Ward—R Conway, G W Hynson, M J Reikart, J Lindsay, H Florance, J D Fuller, A Nettan, A P Phillips, C Bannister, A W Mriam, J G Pointdexter, et T J Hitseberger.
5me Ward—J P Montamat, L Courcelle, Wm Audry, A Carrière, R D Hubbard.
6me Ward—J L Fabre, O DeBuys, O Delery, et L Gastinel jr.
7me Ward—F C Lavitie, S Lombard, G L Turgeau et A Carovè.
8me Ward—F Bourges, J P Barnett, F Constanzie et C O Le Blanc.

Nous n'avons pu apprendre les noms des délégués du 4me Ward, ni ceux désignés dans le Quatrième District.

Première Cour. — Le juge Hunt a prononcé, samedi les sentences suivantes:

John Kelly, déclaré coupable d'assaut et batterie, a été condamné à un mois de prison.

Eliza Fagan, assaut,—dix piastres d'amende ou trois jours de prison.

Peter Finney, assaut et batterie,—une semaine de prison.

—L'avocat de District a demandé et obtenu la mise en liberté de huit personnes accusées d'assaut et batterie, d'Ann Brown et de Mary McCann, accusées de larcin.

L'accusation de larcin et de faux contre Henry de Bermont a été mise hors de Cour.

Louis Fix et John Ahearn, accusés de parjure; C. L. Marshall, d'assaut avec intention de tuer; L. Adams et B. S. Harrison, d'assaut et batterie, de port d'armes, d'assaut avec intention de tuer, d'avoir intimidé un votant, se sont déclarés innocents. Ils seront bientôt jugés.

Deuxième Cour.—On sait que le juge Morgan a donné dernièrement gain de cause à Mme Myra Clark Gaines dans le procès intenté par M. F. D. de La Croix relativement au testament de M. Clark.—Appel a été interjeté à la Cour Suprême.

—M. F. C. Lavitie, avocat assistant de la corporation, réclame l'amende de $100 à une personne qui a violé l'ordonnance qui a trait aux marchandises, &c. déposées sur le trottoir.

Sixième Cour.—Le juge Howell a rendu, samedi, un décret dans l'affaire "E. Hiestand contre la Nouvelle-Orléans."

Le demandeur, dit le tribunal, réclame à la ville cinq pour cent de commission sur des jugements qu'il a obtenus pour la ville en sa qualité d'avocat-assistant. Le montant n'avait pas encore été reçu quand son successeur fut élu.—L'avocat de la ville maintient que celle-ci n'est pas tenue de payer quoi que ce soit tant que l'Avocat Assistant-Actuel de la corporation n'aura pas touché la somme et les commissions, la parce que la loi n'impose pas à la ville une garantie pour ces commissions qu'elle déclare devoir être acquittées par le contribuable en défaut; parce que l'Avocat-Assistant doit exiger la commission du contribuable en défaut et non de la corporation.

Le demandeur s'appuie sur le décret que la Cour Suprême a rendu dans l'affaire "Hiestand contre Tibbatt" et qui déclare que M. Tibbatt a droit à la commission sur les sommes mentionnées dans les décrets qu'il a obtenus alors qu'il était avocat de la ville.—La Législature ordonne, pour de certaines raisons, que le contribuable en défaut supporte les honoraires pour la perception de la taxe, [illegible] yer, mais lorsqu'il a été obtenu un décret [illegible] montant de la taxe, les commissions et les frais, la corporation est responsable des frais, etc. Voir 1st Rob. Rep. p. 64; 9 R. 71.—L'Avocat-Assistant n'a pas plus de droits à ce décret que le greffier ou le shérif. Tant qu'il exerce ses fonctions il est dû son devoir de percevoir le montant qui y est mentionné, et il a le droit de retenir ce qui lui est accordé [illegible] [illegible] d'être envoyé autrement, [illegible] honoraire à la Corporation en faveur de [illegible] [illegible] obtenu le décret et qui a produit [illegible].

La Cour Suprême, a décidé que l'avocat a [illegible] ses honoraires quand il a obtenu un jugement; la corporation ne peut donc pas refuser d'acquitter ses honoraires [illegible] le demandeur a obtenu [illegible] jusqu'à ce que l'officier qui l'a remplacé ait [illegible].

La ville est condamnée à payer au demandeur [illegible] 37 avec intérêt légal à partir de la demande judiciaire. Elle devra en outre acquitter les frais de Cour.

Cour des Recorders.—[illegible]

J. R. Davis, accusé d'avoir contrefait la signature d'Abbé Nugent sur un reçu de mille piastres, a subi un interrogatoire à la suite duquel le Recorder a exigé un cautionnement de $1500 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.—Quelques témoins ont dit que ce n'était pas la signature du plaignant, d'autres ont déclaré le contraire. M. Norton affirme qu'il n'a jamais signé le reçu.

P. McMullen, Barney Fox et Thomas Conery, accusés de vol par Mme Conran et Mme Harney, ont subi un interrogatoire à la suite duquel le recorder leur a acquittés.

Le tribunal a ordonné la mise en liberté de Mme Mary Jane Charles que Joseph Andrews accusait d'avoir menacé de le tuer. Le plaignant n'a pas produit de témoignage.—Mme Charles l'accuse de ne pas vouloir lui rendre un esclave qu'elle lui confia en décembre dernier.

—Ernest Potier, [illegible], a subi un nouvel interrogatoire devant le recorder Fabre. L'affidavit l'accuse d'avoir volé des jetons en ivoire à Charles Rhodes, rue du Canal, en avril dernier.—Il a été prouvé, dernièrement, qu'il avait vendu ces jetons trois piastres à un prêteur sur gages de la rue St-Charles. Le prévenu a déclaré qu'il rencontra un homme de couleur, il y six semaines, à l'encoignure Douane et Bourbon; que cet homme lui offrit ces jetons pour deux piastres et demie, qu'il les acheta deux piastres, mais les vendit trois piastres au prêteur sur gages quand il s'aperçut qu'ils n'étaient pas au complet. Il n'a pas pu rencontrer ensuite celui qui les lui avait vendus; il croit que c'est un homme de couleur libre.—Potier a dû fournir un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

Sam Williams est accusé de tenir une maison de débauche dans la rue du Quartier.—Cautionnement de $200.

Pastilles de Salsepareille.—Le Dr M. Héron a reçu la lettre suivante:

HAVANE, 24 mai 1857.

Mon cher confrère,

Les pastilles que vous m'avez envoyées pour en faire l'essai, m'ont donné un si bon résultat que je viens vous prier de m'en envoyer de nouveau 100 boîtes. Aucune publication n'a été encore faite ici, et l'on ne parle que de vos pastilles.

Des maladies les plus invétérées et répétées comme incurables par plusieurs docteurs, ont été radicalement guéries par le simple usage de vos pastilles.

Veuillez bien me faire cet envoi le plus tôt possible. J'en manque depuis quelques jours.

V. T. D. C. ANTONIO TALOET.

Spiritualisme.

MANIFESTATIONS PHYSIQUES.

La cinquième livraison du *Spiritualiste* de la Nouvelle-Orléans vient de paraître. Elle renferme une réponse au journal religieux de notre ville et diverses communications écrites par des médiums. Nous trouvons dans les dernières pages plusieurs récits de manifestations physiques bien plus merveilleuses que celles que M. Hume a provoquées à Paris et qui ont eu tant de retentissement dans cette capitale de l'Europe. Entre autres faits étranges, M. Wm M. Laning, de Baltimore, raconte ce qui suit dans une lettre qu'il a écrite au Dr H. F. Gardner de Boston, et que les journaux du Nord ont reproduite:

"Mon cher ami.... Vous vous rappellerez peut-être qu'après vous avoir entendu raconter ce qui avait lieu dans la nuit que vous aviez passée avec lui [M. Redman, de Boston], à Washington, j'exprimai le désir de voir quelques-unes de ces manifestations, et j'obtins, non sans peine, de passer une nuit avec ce médium, avant qu'il s'en retournât. Je ne m'arrêtai point à son apparente indifférence, et dimanche au soir, 20 avril, je m'installai chez lui pour la nuit.

Il y a quelques années années, alors que je n'étais pas encore un adepte de la nouvelle philosophie, j'avais invité un M. Savage, médium pour les manifestations physiques, et Goodall, acteur qui promettait beaucoup et que je connaissais depuis son enfance, à passer une nuit avec moi pour être témoins des étranges phénomènes que l'on disait se produire, la nuit, en présence de M. Savage.—Rien de remarquable cependant ne s'offrit en cette occasion, si ce n'est que quelques bruits se firent entendre, sur les murs, le plancher, etc., au moment où nous nous couchâmes. Je me levai, le matin, et, tout en m'habillant, l'idée me vint de jouer un tour à Goodall qui, alors, dormait profondément, ainsi que Savage. Pour cela, je me glissai sous son lit, et me mis à frapper sur le plancher, les pieds et les côtés du lit. Ces bruits réveillèrent bientôt Goodall, qui s'assit dans le lit et se mit à interroger ce qu'il croyait être un esprit; et, après avoir demandé que les coups fussent frappés en divers endroits, ce que je fis avec beaucoup de difficultés, mais apparemment à son entière satisfaction, il en témoigna sa reconnaissance à l'invisible en disant, très gravement: *je vous remercie!* à quoi je répondis, avec le même sérieux, et en lui montrant ma tête, *vous êtes bienvenu.* Il s'élança hors du lit, fort mécontent, et me poursuivit; mais j'avais pris les devants et je lui échappai, cette fois.—Voici le reste [Goodall est mort depuis cette époque]:

Avant-hier au soir, en entrant dans la chambre de M. Redman, j'eus bien soin de fermer la porte, de l'essayer ensuite, et de m'assurer que tout était bien: nous étions seuls. Nous avions à peine éteint la lumière et gagné le lit, que des bruits sourds se firent entendre sur le mur éloigné; ils devinrent de plus en plus forts, et parurent se rapprocher de nous. Je levai la tête pour tâcher de mieux découvrir d'où ils partaient, et alors un livre fut jeté sur le lit. Je le pris: il faisait clair de lune, et je pouvais à peu près lire le titre de l'ouvrage. Cinq coups rapides furent alors frappés; c'était pour demander l'alphabet, qui dit à l'épelé: *Nous en allons avoir de belles!* Un autre livre vola dans la chambre et vint frapper la persienne, et, au même instant, notre ami Redman me dit de le retenir parce qu'on le tirait hors du lit. Je le saisis; mais je fis de vains efforts: une puissance supérieure me domina; Redman fut tiré hors du lit, puis entraîné sous le lit. Nous étions à peine recouchés lorsqu'un autre livre fut violemment jeté contre la persienne, d'où il vint tomber sur le lit, ce qui nous fit tirer la couverture par-dessus nos têtes; et aussitôt nous nous sentîmes assez rudement frappés avec une petite canne qui était dans un coin de la chambre lorsque nous nous étions couchés. Redman essaya de mieux garantir sa tête, à l'aide de la couverture; mais il découvrit ses pieds, et il poussa un cri de douleur en recevant un coup sur un orteil.

Pensant que ce jeu finirait, si je m'essayais dans le lit, je me décidai à mieux observer, et à voir, si c'était possible, comment ces choses se produisaient. Je m'assis donc, et je vis distinctement la canne levée sur moi, puis me frapper à diverses reprises.—Redman était toujours sous la couverture. J'apercevais clairement la canne tout entière; mais je ne distinguais, à l'un ou à l'autre de ses bouts, rien qui la fit mouvoir. Les coups devenant de plus en plus forts, je crus prudent de faire intervenir encore la couverture, et je me recouchai. Alors je sentis comme si quelqu'un piétinait sur moi. La lampe fut jetée aussi sur le lit. L'alphabet ayant été redemandé, il fut encore épelé: *Vous êtes bienvenu.* Je demandai si c'était mon vieil ami Goodall, et la réponse fut affirmative, en même temps que des bruits en signe de divertissement, se faisaient entendre en divers endroits de la chambre.

Redman paraissait très effrayé, et il craignit quelque mauvais tour lorsque le pot à l'eau et d'autres vases se déplacèrent, et qu'il sembla se manifester une détermination de nous faire sortir. Ce fut en vain que nous priâmes qu'on nous laissât dormir; ils se montrèrent intraitables. Une fois encore nous nous couvrîmes, et alors nous fûmes tirés hors du lit, tous les deux, comme collés l'un à l'autre; puis, étendus sur le plancher, la canne fut encore assez activement employée sur nos épaules et sur le dos. Je parvins à m'en saisir, et à désarmer ainsi l'invisible, qui ne la reprit pas. Encore nous arrangeâmes le lit et y remontâmes, et l'alphabet ayant été redemandé, il fut de nouveau épelé: *vous êtes bienvenu.* Nous entendîmes alors les bruits les plus étranges; et, craignant pour le mobilier, nous jugeâmes plus prudent d'aller loger ailleurs. Ne trouvant pas d'allumettes, nous dûmes nous habiller sans lumière: mon mouchoir fut roulé autour du cou de Redman, pendant que des livres et des journaux étaient jetés à notre ami et volaient dans la chambre. Nous sortîmes; et, en descendant l'escalier, Redman fut frappé sur le dos avec quelque chose comme une natte; la table, dans le vestibule, se leva lorsque nous passâmes près d'elle, et un livre frappa Redman à la tête, au moment où celui-ci ouvrait la porte extérieure. Nous nous trouvâmes enfin en plein air, et nous nous félicitâmes d'en avoir fini. Nous nous rendîmes chez moi, lorsque, en passant sous une enseigne placée au-dessus d'une porte voisine, nous y entendîmes des coups; puis, quand nous entrâmes dans ma demeure, quelque chose nous fut encore jeté. Les bruits se reproduisirent lorsque nous nous couchâmes; mais il nous fut permis de dormir, sans être molestés davantage.

THIBODEAUX.—On lit dans l'*Union de Lafourche*:

Malgré toutes les entraves qui se sont présentées et la crue des eaux du bayou, les entrepreneurs du Pont, à force de travail et de persévérance, sont arrivés à surmonter tous les obstacles, et d'ici à un mois, au plus tard, ils auront doté la ville de Thibodeaux d'une des principales améliorations que notre communauté réclamait.

Nouvelles diverses.

—Le canal qui doit relier Caen à la mer touche à son terme. Dans quinze jours, tous les travaux vont être achevés, et dans un mois au plus tard, ce canal, commencé il y a quinze ou seize ans, et pour lequel on aura dépensé une somme de 16 millions, sera entièrement livré au commerce. Tout l'avenir de Caen est dans cette nouvelle communication avec la mer et dans la ligne de fer qui relie cette ville à Paris et à Cherbourg. Depuis que la section de Paris à Caen est exploitée, Caen a pris un nouvel aspect, de nouvelles habitudes; le mouvement et la vie ont pénétré dans ses rues, autrefois désertes. Un grand nombre de nouvelles constructions viennent d'être terminées d'autres s'achèvent.

—*Le Journal de Rouen* parle d'une découverte intéressante de M. J. A. Grimaux fils; il aurait trouvé un procédé donnant au télégraphe électrique la précieuse facilité d'imprimer la dépêche en caractères usuels, et sans pour cela en retarder la transmission.

"Le télégraphe auto-imprimeur que je propose aujourd'hui, dit M. Grimaux, atteint le but d'une manière suffisante; en effet:

"1° Il marche aussi promptement que le télégraphe à aiguille et d'une manière plus certaine;

"2° La dépêche est imprimée directement, même en l'absence de l'employé qui doit la recevoir;

"3° La dépêche est écrite avec les caractères ordinaires de l'imprimerie, et conséquemment lisible pour tout le monde;

"4° Enfin, chose à mon avis de la plus haute importance, il évite jusqu'à la possibilité d'une erreur, au lieu [illegible] dont la signification ne laisse [illegible] à une échéance, permettant [illegible] de contrôler facilement la fidélité de la transmission; en un mot, il est une imprimerie en miniature [illegible]."

—On écrit de Saint-Pétersbourg le 25 avril, à la *Gazette de Cologne*: [illegible]

mais à condition d'obtenir l'autorisation écrite de leurs seigneurs."

—On écrit de Cadix:

"Notre agriculture va s'enrichir d'une nouvelle plante que l'on essaie d'acclimater en ce moment à Xérès de la Frontera. C'est le sorgho, plante très commune en Chine, et qui produit du sucre aussi bon que le sucre de betterave; on tire aussi de l'huile et du vinaigre de cette plante, et, en lui faisant subir quelques opérations chimiques, elle donne jusqu'à vingt couleurs différentes."

—On s'entretient déjà des préparatifs pour le mariage du prince Frédéric-Guillaume de Prusse avec la princesse royale d'Angleterre. Une société vient de se constituer et a déjà reçu l'approbation du prince de Prusse, pour réunir, par des dons, des souscriptions et des legs, un capital dont les intérêts serviront à doter, le jour du mariage du prince, huit couples pauvres, un de chaque province, sans distinction de religion. On dit que quatre mille thalers sont déjà souscrits, et que les sommes obtenues en Prusse et en Angleterre mettront la société à même ou de doubler la dot ou d'augmenter le nombre des couples à doter.

—On lit dans le *Journal de Rome*:

"La translation des cendres de Torquato Tasso (le Tasse) et l'inauguration solennelle du nouveau monument élevé sur sa tombe ont eu lieu le 25 de ce mois, et ont été célébrées par l'académie dei Quiriti au milieu d'une réunion nombreuse, dans l'amphithéâtre qui s'élève près du chêne dit du Tasse. Il y avait affluence de personnes distinguées par leurs titres, dans les lettres et les sciences. Un grand nombre de dames assistaient à la cérémonie. Les Em. cardinaux Altieri, Clarelli et Grande, S. Ex. le comte Colloredo, Mgr Pacca faisaient l'ornement de cette assemblée.

"Mme Milli, inspirée par la grandeur de cette cérémonie, a improvisé une hymne, et a mis ainsi fin à cette réunion extraordinaire, dont les véritables admirateurs de l'immortel chantre de la *Gerusalemme liberata* garderont longtemps le souvenir."

UN FAUTEUIL SYMBOLIQUE.—Le président des Etats-Unis vient, dit un journal de New-York, de recevoir un présent tout à fait curieux, et destiné à perpétuer le souvenir du surnom familier de *Old Buck* qui lui a été décerné pendant la dernière campagne électorale.

Le présent dont nous parlons n'est en effet autre chose qu'un fauteuil fabriqué avec des bois de daims de Californie. Ces bois noirs à pointes blanches, et reliés entr'eux par des vis de fer habilement dissimulées, forment un siége des plus pittoresques, en même temps que des plus comfortables.

C'est un chasseur californien, M. Kinman, qui a lui-même fabriqué de sa main, ce meuble ingénieux, avec le fruit de ses exploits cynégétiques. Pour que l'hommage fût plus complet, il a tenu à venir lui-même à Washington, offrir son œuvre à M. Buchanan et s'est présenté à la Maison Blanche, dans son pittoresque costume de chasse. Rien n'a ainsi manqué au pittoresque cadeau.

—Voici des chiffres fort curieux, relatifs aux salaires que les ouvriers gagnaient en Normandie au commencement du quinzième siècle. En 1412, un charpentier gagnait par jour 2 sous 6 deniers, un homme préparant le lin 20 deniers, une femme cueillant le lin 10 deniers. Cela paraît peu de chose, mais aussi les denrées étaient à des prix dont nous nous faisons à peine une idée. Voici quelques-uns de ces prix: un cheval coûtait 110 sous; un bœuf coûtait 35 sous; un mouton 7 sous; un agneau 3 1/2 sous; un porc 25 sous; une oie 14 deniers; un chapon 9 deniers; une poule 9 deniers; cent œufs 2 sous; un cochon de lait 3 sous. Par contre, certains produits de l'industrie aujourd'hui à la portée de tout le monde coûtaient des prix fous que les gens riches étaient seuls en état de payer.

Un charpentier recevait en 1412, pour son travail de trois jours, de quoi acheter un mouton; pour son travail de quinze jours, de quoi acheter un bœuf; un homme préparant le lin gagnait par jour de quoi acheter une oie et une poule à 2 deniers près.

Par la comparaison des prix des denrées avec ceux des salaires, on peut conclure que les salaires de cette époque avaient pour l'ouvrier une valeur au moins double, voire même triple, des salaires d'aujourd'hui.

Le français, l'espagnol, l'allemand et l'anglais.—De nouvelles classes de français, d'espagnol, d'anglais, d'allemand, d'arithmétique, d'écriture, de tenue des livres, etc., seront ouvertes, cette semaine au Collége Commercial de Dolbear, rue du Canal; No 105. Il y a un appartement et un professeur pour chaque branche.

FEUILLETON.

LA VIEILLE FILLE.

La comtesse Maximi.

II.

Gaëtano commença alors d'un ton d'importance.

—Vous avez affaire, dit-il, à forte partie. Les deux dames dont il s'agit portent le même nom; l'une est veuve, l'autre demoiselle; l'une belle-mère, l'autre belle-fille, et comme la belle-fille seule vous intéresse, sachez qu'elle s'appelle Mlle Lucile Lorgerie; qu'elle est infiniment belle, infiniment aimable, infiniment sage, et que si le seigneur comte, votre patron, a le projet d'en faire ce qu'il a fait des Medoni, des Rossata, des Bartoli à Naples, et de tant d'autres en divers pays, il court gros risque de se fourvoyer. La demoiselle est orpheline, elle est venue à Nice pour y chercher un héritage et un mari; elle demeure rue de Milan, no 8, et y attend depuis plus de quinze jours la visite du comte Maximi, car c'est de sa main qu'elle doit recevoir l'héritage dont j'ai parlé....

—Après? demanda-t-il, qu'une ne put se pâmer de surprise à cette inespérée rencontre.

—Ne vous en ai-je pas dit assez pour le souper que vous venez de m'offrir? Employez-moi demain, et demain j'en saurai peut-être plus long.

—Et comment se fait-il que tu sois si bien au courant de ces choses?

—Depuis trois semaines que Mlle Lucile Lorgerie est à Nice, vous êtes le cinquième personnage, Excellence, qui m'ayez interrogé à son sujet. Il m'a donc fallu prendre mes informations sur cette intéressante créature, à qui je dois, sans qu'elle s'en doute, mon pain quotidien.

Gaëtano se leva de table à ces mots, et, me saluant par une glissade à la Pasquin, il ajouta:

—Trois fois par jour, dorénavant, vous me trouverez ici, brave cousin, prêt à vous servir comme à boire à votre santé, de ce petit panaria que je trouve passablement drôlet.

—Nous n'avons que faire de ce escripant, dit le comte à Gabrielli, et je regrette que tu l'aies rencontré, car il sait bien des choses et peut me gêner de plusieurs façons.

—Cela dépend de vos projets....

—Je n'ai pas de projets pour le moment, ou, du moins, je n'en ai qu'un, celui de faire visite à Mlle Lorgerie. Demain, de bonne heure, tu iras m'annoncer à ces dames.

—Oui, Monseigneur.

—Et, d'ici là, je te défends d'avoir une idée au sujet de ce qui m'occupe.

Le Napolitain congédia son intendant, prit un bain, se mit au lit et compta sur dix heures de sommeil pour se présenter le lendemain, rue de Milan, dans toute la fraîcheur et l'éclat d'un céladon que l'âge mur oblige à de prudentes précautions de coquetterie.

Le lendemain, en se réveillant, le comte fit appeler son intendant, et lui dit: Alez, sur-le-champ, me chercher votre cousin Gaëtano.

Huit jours avant l'arrivée du comte Maximi à Nice, une élégante chaise de poste était entrée dans la cour de l'hôtel de Savoie, dans cette même ville, et comme cette voiture avait été précédée d'un courrier, le maître de de l'hôtel s'était présenté lui-même, en habit noir, à la portière, pour recevoir l'opulent voyageur qui l'honorait de sa préférence.

Ce voyageur s'appelait Octave Renaud; et, pour nous expliquer sur son compte, il nous faut, ici, ouvrir une assez large parenthèse.

Octave Renaud avait à peine dix-huit ans lorsqu'à huit jours d'intervalle il perdit sa mère et son père. Il se trouva donc sans guide et sans appui à l'heure critique pour la jeunesse, heure où se décide non seulement le choix de notre carrière, mais souvent tout notre avenir. Son père n'avait pour fortune qu'une place assez belle dans les finances; surpris par la mort au moment où il songeait à faire de sages économies pour balancer les fortes dépenses occasionnées par l'éducation d'un fils chéri, il n'avait laissé à son héritier que des dettes honorables et peu considérables, il est vrai, mais pressantes. Octave se trouva donc pauvre, endetté, navré de douleur entre deux tombes qui avaient fait de lui un orphelin à l'âge où, d'ordinaire, le destin nous ouvre en souriant les portes de la vie.

Doué d'instincts généreux et d'une vive imagination, Octave s'abandonna tout d'abord à un noir découragement; ses études, plus brillantes que solides, ne lui permettaient pas d'embrasser l'une de ces carrières qui mettent, dès le début, le pain à la main de ceux qui les entreprennent; il lui fallut recourir à l'obligeante intervention de protecteurs, et ses premières sollicitations épouvantèrent la candeur et la fierté de son âme. A cette époque, il y avait peu de débouchés pour la jeunesse: l'industrie hésitait à se développer et n'appelait pas encore à son aide toutes les volontés courageuses, toutes les intelligences et elle qui lui font, aujourd'hui, un glorieux cortége. Octave, après avoir dévoré bien des hontes et livré une bataille décisive à son orgueil, accepta, chez un banquier célèbre, une place qui l'obligeait à neuf heures de travail par jour et lui rapportait, net, mille francs par an.

Ce fut avec une sorte d'ivresse que cet honnête et brave jeune homme franchit, pour la première fois, le seuil du bureau où il allait s'enterrer vivant pour ainsi dire. Le premier argent que nous gagnons par le travail développe en nous l'esprit d'indépendance et nous donne la conscience de notre dignité. Si faible que soit le prix du labeur, et si dur que soit ce labeur, notre amour-propre en tire vanité à ce point, qu'à peine à l'abri de la misère, nous croyons toucher à l'opulence.

Octave éprouva en s'asseyant devant le pupitre où il ne devait faire, pendant deux ans, que des projets ou des copies de lettres, une joie naïve qui le consola de tous les déboires essuyés depuis la mort de son père, et il se mit à l'œuvre avec un zèle dont quelques commis, ses camarades, rirent sous cape, en essuyant nonchalamment leurs plumes.

Pendant quinze jours, et même durant un mois, ce zèle se soutint; puis l'esprit se lassa, plus vite que les doigts, d'un travail purement mécanique où la pensée n'avait rien à saisir, et l'ambition un beau jour dans l'âme du jeune [illegible]. Octave s'indigna d'abord, non pas de la modicité du salaire, mais de l'humilité de sa condition; il se désolait d'être parmi des machines à écrire qui fonctionnaient comme lui et à ses côtés; son bureau lui parut triste et froid; il y manquait d'air pour ses poumons dilatés, et, longtemps avant que ne sonnât l'heure, il contemplait avec amertume les papiers qu'il devait couvrir d'encre [illegible] [illegible] commerciale, il [illegible] fortune et la gloire des génies illustrés par les lettres. Nature ardente, il ne se donna pas le temps de mûrir ses nouveaux projets; cœur honnête, il ne voulut pas tromper la confiance de son patron en lui dérobant quelques-unes des heures qu'il lui avait vendues, et ce fut sur ses nuits qu'il prit le temps nécessaire à la composition d'une œuvre dramatique qu'il porta tout triomphant au théâtre. Le hasard fit que le directeur auquel il s'adressa l'accueillit avec intérêt, eut le loisir de lire sa pièce et la bienveillance de le faire appeler dans son cabinet.—Octave accourut radieux; on lui avait charitablement prédit que son œuvre pourrirait dans un carton, et qu'il n'en entendrait jamais parler. A l'appel du directeur, il se crut dans la salle où ses vers étaient applaudis. Hélas! quelle chute! c'était pour lui donner des conseils mêlés de quelques encouragements, que le directeur l'avait fait venir; sa pièce analysée d'un bout à l'autre, ne pouvait trouver grâce devant aucun public; mais elle annonçait, par quelques scènes, des dispositions et du talent qu'il fallait cultiver par de sérieuses études.

Octave tomba du trône qu'il s'était bâti dans les nues; il ne crut pas à la sincérité de la critique; mais, de rage, il brûla son manuscrit en renonçant pour toujours au théâtre. Ses déceptions furent plus violentes et cruelles lorsqu'ayant écrit deux volumes, il se fut mis à la recherche d'un éditeur, qu'à bout de lassitude et de courage, il désespéra de rencontrer. Près de deux années s'étaient ainsi écoulées dans la fièvre du travail et la fièvre du désenchantement, et, pendant ces deux années, la belle âme d'Octave avait reçu de douloureuses atteintes. Ce n'est jamais sans péril pour nous-mêmes, que nous laissons courir au hasard notre imagination; elle part, et nous ne savons jamais bien où la conduisent ses aventures; ne se posera-t-elle que sur des fleurs, trop souvent, hélas! le parfum de ces fleurs l'enivre d'un poison qu'elle revient nous verser goutte à goutte. Octave avait, pendant deux ans, vécu de fictions dans une sphère idéale peuplée de personnages animés par son propre souffle; pour rompre avec cette compagnie lumineuse, pour rentrer dans la vie réelle, pour retomber sur ce pavé de Paris où l'attendait, encore plus que l'obscurité, la souffrance, il lui fallait une force de caractère que Dieu seul, témoin de ces vaillantes épreuves, pouvait lui donner. Il avait accepté la succession négative de son père, et s'était engagé à solder les créances léguées par le mourant à son malheureux héritier. Tant que ces créances demeurèrent aux mains de ceux qui avaient estimé M. Renaud et connaissaient la détresse de son fils, Octave n'eut pas à s'en inquiéter et put même les oublier, pour ainsi dire. Mais cette sécurité fut bientôt troublée, et le jeune commis ne tarda pas à reconnaître qu'il était sérieusement responsable de la solvabilité paternelle. A huit jours de date, il reçut deux visites terribles qui, ensemble, lui réclamèrent le paiement d'une dizaine de mille francs.

—Mais il me faut dix ans pour gagner dix mille francs! s'écria-t-il pour toute réponse à ses deux créanciers, hommes de trafics subalternes, qui avaient acheté à vil prix les titres dont la loyauté d'Octave faisait toute la valeur.

—Dix ans! lui répondit-on avec ce mielleux sourire qui est l'arme offensive et défensive de la cupide avarice,—vous n'y songez pas! un homme de votre intelligence et déjà si bien placé! Vous ferez fortune avant peu.

—Eh bien! laissez-moi faire fortune.

—C'est notre intention, mais, plus que vous, nous sommes pauvres.

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

Marié, le 27 mai, par le Rev. Duquesnay, M. W. T. WILLIAMS à Mlle MARIE AUGUSTINE AMELIE LE GENDRE, fille aînée de M. Henri Le Gendre, tous deux de cette ville.

Décédé hier, à 3 heures P. M. PAULIN LE BLANC, à l'âge de 60 ans. Les amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 1/2 heures. Le corps est exposé à son domicile, rue St Claude entre Esplanade et Quartier. De la part de sa famille.

Décédé hier, 31 mai 1857, à trois heures de l'après-midi, DAVID LEPAULMIER, né le 17 décembre 1855, fils de M. Louis Lepaulmier et de dame Denise Dejarlais. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, 1er juin, à 10 heures du matin. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'y assister, sans autre invitation.

Décédé, dimanche 31 mai à 10 3/4 h. A. M., EUGÉNIE MARIE BABAD, fille de Charles Henry Babad et de Marie-Joséphine Troupe, à l'âge de 2 ans et 4 mois. Les parents et amis de la famille sont invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 9 heures précises. Le corps est exposé chez ses parents, rue de l'Esplanade, entre Miro et Tonti.

Certificat du Dr H. Klingstein, de Berlin.

Berlin, 1er Novembre 1856.

Mon cher Docteur,—J'ai reçu, il y a peu de temps, votre excellente Eau d'Iode, je puis obliger d'en demander une autre douzaine. Ayant une nombreuse clientèle, j'ai souvent eu l'occasion, dans ce court intervalle, de voir les effets merveilleux de ce remède. Il ne mérite qu'une seule des bestioles que vous m'avez envoyées. J'ai guéri, de *fièvres bilieuses* en si peu de temps que j'en ai été étonné; j'en dirai de même d'un cas de choléra qui résistait aux traitements depuis dix ans. Je crois devoir déclarer que je vous considère comme l'inventeur d'un des remèdes les plus précieux, car votre Eau d'Iode est infaillible pour tous ces cas de préparations auxquelles le malade peut avoir recours avec la certitude d'être guéri [illegible] une seule des [illegible]. Partout, elle sera connue, elle sera recherchée [illegible].

Je suis, etc. H. KLINGSTEIN, M. D.

On peut ajouter à cet observation la lettre de M. le professeur Parker, de l'*American Medical Monthly*. Voir la revue du mois de juillet. A vendre par

J. WRIGHT & Co.

1juin—1,3,5 Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Les Amers d'Hostetter régularisent l'appétit, chassent la bile et les matières impures, ont une influence bienfaisante sur les intestins et fortifient le système. C'est un remède souverain pour la dyspepsie et les symptômes de la dyspepsie, les flatuosités, le vertige, les effets d'une grande fatigue et la faiblesse. Aucune famille ne peut se passer des Amers d'Hostetter. A vendre en bouteilles par tous les pharmaciens et, par

J. WRIGHT & Co,

1 juin—l'v et s Nos 21 et 151, rue de Chartres

Le Vermifuge Canadien de Wimer a occasionné assez de souffrances, est infaillible, n'a aucun goût d'aucune substance minérale et fortifie le système. C'est une préparation qui chasse les vers avec une rapidité étonnante.

Souvenez-vous du nom: VERMIFUGE CANADIEN DE WIMER. Rappelez-vous que c'est le seul remède dans lequel on puisse placer la plus entière confiance.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, seuls propriétaires,

3ju—1 et 6 Nos 21 et 151, rue de Chartres

LES LANGUES!

Tel avec la méthode Robertson,
Tel autre, avec celle d'Ollendorff,
Celui-ci, avec un répertoire de dialogues,
Celui-là, avec un livre de conversations,
L'un, purement par la théorie,
L'autre, à la pratique, par imitation,
Tous transportant
Qu'ils apprennent l'Anglais.
Quand au bout de longues et pénibles études, n'ayant appris que des règles et des mots inutiles,
Ils échouent et se dégoûtent
jurent leurs grands Dieux, que l'anglais est inapprenable.

Oui, ou lui-même,
inapprenable par de tels moyens,
car, jamais
aucun livre, aucune grammaire,
ne pourront apprendre à
comprendre, prononcer et parler
une langue étrangère.
CE N'EST L'ACQUÉRIR
QUE PAR LA PRATIQUE,
non pas cette pratique aveugle qui s'en tient à la routine;
MAIS CETTE PRATIQUE ÉCLAIRÉE,
dirigée par les principes.
C'est de cette manière—
qu'un grand nombre de docteurs, marchands et ouvriers, qui depuis des années dans ce pays, après avoir vingt fois vainement essayé,
réussissent
à bien prononcer, comprendre et parler

L'ANGLAIS

au grand établissement des langues,
13........rue St.-Charles........13
sous la direction du
Prof. BRETTE,
et plusieurs Américains,
engagés exprès
pour accoutumer les oreilles des élèves aux sons, et leur langue à une bonne prononciation.
Ceux qui connaissent l'anglais,
et qui veulent apprendre
L'ESPAGNOL
devront se souvenir
qu'il y a même établissement
un appartement séparé
où l'on enseigne et parle
LE PUR CASTILLAN.

Tous les élèves peuvent passer tous les soirs 2 ou 4 heures à l'établissement, n'entendant et ne parlant que la langue qu'ils apprennent.
Il y a des appartements spéciaux pour les dames.
1 juin

LIQUIDATION
DE DEUX GRANDS STOCKS
De marchandises choisies de fantaisie françaises et articles de modes
Aux magasins Nos 12 et 14 rue de Chartres.

Plus de quatre-vingt mille piastres de soieries, nouveautés, broderies et modes devront s'écouler, pendant cette semaine encore, à de grands sacrifices.

La vente est positive.

D. P. SCANLAN & Co,
1juin—6t Nos 12 et 14 rue de Chartres

Vente à grand sacrifice.

Ayant l'intention d'agrandir notre magasin pendant cet été, nous offrirons en vente, LUNDI, 1er juin et les jours suivants, jusqu'à écoulement complet de notre stock, toutes nos marchandises au-dessous du prix d'importation.

Toiles blanches, à.......... 25c valant 35c
do .... 30c do 40c
Toiles imprimées de Cambrai ... 30c do 40c
do do ... 37 1/2 do 50c
do do ... 50c do 75c
Robes de barège ..... en couleur 67 do $1
do do ... 87 do 1 25
do do ... 1 do 1 50
Grenadine soie.......... 11 do 18
Organdis............... 11 do 15
Bérèges Satiné.......... 12 do 16

Garnitures, broderies, bandes, manches, etc.,—moitié prix.

AUSSI, un assortiment de couvertures en mérinos et en laine à 10 pour cent au-dessous des prix auxquels elles pourront être vendues l'année prochaine.

1er juin—6 C. C. WAYLAND,
Rue Poydras et Carondelet.

Collége Commercial de Dolbear.
Rue du Canal, No 105.

L'écriture, la tenue des livres, l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'arpentage, la navigation et la phonographie y sont enseignés par des professeurs distingués.

RUFUS DOLBEAR,
1 juin No 105, rue du Canal

AVIS.

Les personnes qui ont souscrit au capital de la Compagnie du chemin de fer [illegible] [illegible] et qui n'ont pas [illegible] [illegible] [illegible].

ATTENTION.

Nous sommes priés d'annoncer que la vente de meubles qui devait avoir lieu aujourd'hui à l'encoignure des rues Prytanie et Thalia a été indéfiniment renvoyée.

A vendre à l'encan par J. A. Beard & Co.

Juin 4—Biens fonciers rues St Charles, Front, Julie et Tchoupitoulas, succession de Samuel J Peters, vente par licitation.—Vente sans réserve de propriétés améliorées dans les 1er et 3me Districts, pour cause de départ—propriété à l'angle des rues Laurel et Jackson, deux îlets—126 lots de terre dans le voisinage de la Passe Christian, comté de Harrison, Miss.—Excellent domestique de maison et de service à manger.

Juin 6—Propriété rue de la Nouvelle Levée, entre Céleste et St James, vente par autorité de justice—Propriétés foncières Rue aux rues du Camp, Lower, Pine, Poucher et de Marché; Esclaves et actions des compagnies des chemins de fer Jackson et des Opelousas; le tout pour un partage.—Terres sucrières de valeur dans la paroisse St-Bernard, pour un règlement d'intérêts—Ilet de terre de choix pour résidence à Hahnville.—Two story frame dwelling, rue Claro—Résidence double en bois, à 2 étages, rue Ste Marie.

Juin 12—6 portions de terre dans le voisinage de la Passe Christian, Comté de Harrison, Miss.

Juin 13—Terrain de valeur propre à bâtir, sur le Triton Walk, pour le compte de la Succession de James Wright.

Juin 15—Propriétés améliorées aux faubourgs Lafayette et Livaudais, pour le compte de la succession de Caroline Dias & Geo. Bienvenu, son défunt mari.

Juin 20—Propriétés améliorées et vagues dans le 3me district et Jefferson City et esclave pour le compte de la succession de John D. Fink.—Propriété améliorée rue Céleste et deux terrains derrière la dite propriété et faisant face à la rue St. James, pour le compte de la succession de Robt Gray.

Juin 24—Propriété améliorée, de valeur, rue Poydras, avec actions de la Banque des Citoyens et terrain propre à bâtir, rue St-Ferdinand, 3me District, pour le compte de la succession de Charles Henry Hamilton.

Voir aux annonces.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce onzième jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-cinquante pardevant moi, Stuart Hilberto Lewis, notaire public dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, dûment commissionné et assermenté, ont comparu personnellement les personnes ci-après nommées et soussignées, qui ont déclaré séparément qu'en vertu, et conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le troisième jour de mars 1857, elles ont convenu et conviennent par la présente qu'une compagnie ou société limitée, devant être composée d'eux-mêmes et des personnes qui pourront se joindre à elles plus tard, ou devenir leurs associés, sera établie dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous le titre de: **Good Intent Towboat Company**, d'après les conditions et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE 1er.—Que les opérations de la dite compagnie consisteront à remorquer les navires à la mer et de la mer en remontant et en descendant le fleuve Mississipi, à transporter du fret ou passagers de la même manière, à secourir ou à alléger les navires dans le dit fleuve ou en mer, et à transporter du fret et des passagers dans le golfe du Mexique ou ailleurs.

ART. 2.—Que le capital de la dite compagnie sera et est par la présente fixé à la somme de cent quarante trois mille piastres, divisé en actions de cent piastres chacune, avec le privilége d'augmenter le dit capital à un montant qui n'excèdera pas cent mille piastres, et cette mesure était requise par les deux tiers des actionnaires du capital, et le bureau de contrôle ci-après mentionné pourra en tout temps, avec le consentement des deux tiers des actionnaires du capital, vendre et disposer de tous bateaux ou bateaux appartenant à la compagnie; le capital actuel étant l'estimation de la valeur comptant des remorqueurs Mary Kingsland, Mississippi, Southerner, Phœnix, Swan, Porpoise, Conqueror, De Soto, Persian et Alice et l'intérêt dans la ligne de l'UNION TOWBOAT OCEAN TELEGRAPH, de quai et de la vigie à la Passe du Sud-Ouest du fleuve Mississipi qui sont livrés à cette société pour du comptant par les propriétaires respectifs et pour lesquels ils recevront des certificats d'actions du fonds capital de cent vingt-quatre chaque et qui seront livrés par le directeur ci-après nommé, contresignés par le secrétaire et scellés avec le sceau de la compagnie; lesquels certificats pourront être transférés par un acte, subséquent devant un notaire public, à la volonté du propriétaire. Nul transfert ne sera valide, à moins qu'il ne soit enregistré dans les livres de la compagnie, et aucun actionnaire ne pourra transférer ses actions s'il est endetté envers la compagnie; et dans tous les cas de transfert, l'acquéreur sera responsable de tous les engagements.

ART. 3.—Que la société ou compagnie sera ainsi établie ou constituée, et cette durée et existence commencera à partir de l'enregistrement du présent acte, pour l'espace de 5 ans, commençant à partir de 1er juin 1856 et se terminant le 31me jour de mai 1861, à moins qu'il ne soit dissous plus tôt, à moins qu'il n'y soit pourvu autrement.

ART. 4. Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires de cette compagnie et le montant souscrit, nullement en somme telle qu'ils sont inscrits dans le nombre des actions qu'ils ont respectivement pris, suivant l'indication qui est indiquée vis-à-vis de leurs noms, savoir:

L. Millaudon	500 actions.
William Whann	440 do
George Heaton	440 do
Estate of Jas. M. Whann	234 do
John Heaton	150 do
E. P. Dwight	111 do
Greenleaf Andrews	110 do
John Winthrop	50 do
S. S. Green	55 do
R. R. Harding	56 do
A. B. Hemmeken	56 do
Thomas Rogers, Jr.	56 do
James Brewster	56 do
Charles T. Stewart	51 do
James N. Brown	49 do
Watson Crowell	48 do
George M. Phillips	30 do
William Mare	39 do
Gustave Douros	25 do
Geo. W. Hynson	25 do
Moses Jane Whann	25 do
Alfred Vienne	18 do
P. Thomas	18 do
J. F. Langalin	18 do
J. T. Langalin	17 do
M. Bienvenu	12 do
James M. Whann	17 do
William Brown	12 do
J. L. Warner & Co	4 do
John Mare	1 do
George A. Foubert	1 do

1 juin—1 et 6 2000 actions.

Avis d'élection.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 18 mai 1857.

Conformément à un acte intitulé à fin de pourvoir à l'élection, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, d'un contrôleur et de certains autres officiers et de la Nouvelle-Orléans, pour pourvoir au gouvernement de la ville et de la Nouvelle-Orléans et à l'administration de ses affaires", approuvé le 20 mars 1856,

Avis est par le présent donné que une élection générale aura lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, LUNDI, 1er JUIN PROCHAIN, pour un contrôleur de la ville, des membres du Conseil des Aldermen et du Conseil des Aldermen Assistants, pour le terme de deux ans, et des électeurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ou qui élire [illegible].

Un Recorder du Quatrième District, qui doit être élu par les votants du Quatrième District, pour le terme de deux ans, pour remplacer François Boyce [illegible] [illegible] Quatrième District, pour le terme de deux ans, pour [illegible].

Un Aldermen pour chacun des wards suivants: le 1er, le 2e, le 3e, le 4e, le 5e, le 6e et le 7e; le 8e et le 9e ont été [illegible] le terme de deux ans; et [illegible] [illegible] pour le terme de deux ans; un Alderman Assistant pour le terme d'un an, pour remplacer [illegible] de Victor Bond, démissionnaire.

Les bureaux pour ladite élection, devront être tenus aux endroits ci-après désignés et sous la surveillance des inspecteurs et greffiers ci-après nommés, qui devront se conformer aux lois en vigueur relativement à la tenue des élections générales, qui soient actuellement et la loi.

Premier Precinct.—A la Maison de pompe No 1, rue Toulouse; Inspecteurs: J. M. McCarthy, Jos. Gurney, Jos. [illegible].—Greffiers: B. B. Jourdan, E. W. [illegible].

Deuxième Precinct—A la Maison de pompe No 30, rue Tonti. Inspecteurs: James Hickman, James Roger, F. W. Walls.—Greffiers: William H. Whitaker, William [illegible].

Troisième Precinct—Dans la terrain au coin de la rue de Camp, entre les rues Baird et Poyfarre. Inspecteurs: William C Quick, R E Redwood, L Campbell.—Greffiers: F C Campbell et B Quimpton.

Quatrième Precinct.—A la maison de pompe No 12, rue Calliope. Inspecteurs: J B Haughton, Dr A Hart, G Black Jr.—Greffiers: J W Lytle et A Trimmer.

Cinquième Precinct—A la maison de pompe No 2, rue Tchoupitoulas. Inspecteurs: Isaac Chandler, E Dubles, Hiram Ryckman.—Greffiers: John Hurst, Bryant Toledano.

Sixième Precinct—A la maison de pompe Louisiana, au coin des rues Perdido et Carondelet. Inspecteurs: C Adams, R Conway, Ed. Freret.—Greffiers: C T Esting, C W Vernam.

Septième Precinct.—A la maison de pompe No 14, rue de la Commune, Inspecteurs: T L Bergott, Jo. Lindsay, H English.—Greffiers: J J Hitselberger, W A Barker.

Huitième Precinct—A la maison de pompe No 7, rue Dauphine. Inspecteurs: E D Beach, S E Fulton, Ed Bouligny.—Greffiers: P Devens, C C Flechner.

Neuvième Precinct.—A la maison de pompe No 15, rue de Bourbon, Inspecteurs: J Jemason, J J Harris, F Lamoden.—Greffiers: J F Rust, A F Ellis.

Dixième Precinct—Au Marché au coton, rue Ste Claire, au fait de l'ancien Hôtel de Ville. Inspecteurs: A Bonseau, Jos Dubuc, J Jacquet. Greffiers: O Dandy, Edgar Oncouge.

Onzième Precinct.—Au bureau du député commissaire du roi, à l'ancien Hôtel de Ville, encoignure Chartres et St Pierre. Inspecteurs: O Audry, J A Hopkins, Jos Hernandez.—Greffiers: O Delery, J Arroyo.

Douzième Precinct.—A la maison de pompe No 10, rue Dumaine. Inspecteurs: J M Moreau, Wm Andry, C Colonge.—Greffiers: J Mc Leland, A Mendelli.

Treizième Precinct.—A la maison de pompe No 4, rue de l'Hôpital. Inspecteurs: Louis Guerard, A Casnard, R Labranche.—Greffiers: A Casnard, J T Debuc, Michel Aime jr.

Quatorzième Precinct—Chez M Baron, rue des Remparts, encoignure Chemin du Bayou. Inspecteurs: Philip Wellman, H Baron, H Benoa.—Greffiers: A Aubert, O Chalon.

Quinzième Precinct—A la maison d'école, rue des Grands-Hommes. Inspecteurs: E Cavelier, Eug Stael, F Schomberg.—Greffiers: A Larose, E A Degrais.

Seizième Precinct—Au marché Brazos, chemin du Bayou. Inspecteurs: L Heard, Geo Douse, A Duvigneaud.—Greffiers: P Casanova, M Caraby.

Dix-Septième Precinct.—A la maison de pompe, à Milneburg. Inspecteurs: A O'Neal, Geo Whistmore, E E Ross.—Greffiers: [illegible].

Dix-huitième Precinct.—A la maison de pompe No 6, rue Victoire. Inspecteurs: D Stickney, F A Coulsman, Geo F Porter.—Greffier: L J Courtenay, James Crosby.

Dix-neuvième Precinct—Au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique. Inspecteurs: O B Dunning, Jos Gagne, V de Cirea.—Greffiers: Baron Bouchonnet, J Newman.

Vingtième Precinct—Au marché Washington, rue Louisa. Inspecteurs: C B Fagot, H Brenz, J F Barthelemy.—Greffiers: A Bourgeo, E Wyans.

Vingt-unième Precinct—Au coin des rues Levée et Congrès, près la California Saw mill. Inspecteurs: A Lamaux, J Charbonet, C Dumaine.—Greffiers: A Caron, F Trémé.

Vingt-deuxième Precinct—A la maison de pompe Hook and Ladder, rue Jackson. Inspecteurs: J A Walker, D Adams, E A Grimes.—Greffiers: J Barrett Co.

Vingt-troisième Precinct—A la maison d'école, au coin des rues Magazine et Seconde. Inspecteurs: J B Fatts, D D Dawson, J J Burnet.—Greffiers: J Jolie, Robt Haldo.

Les bureaux d'élection seront ouverts à 6 heures du matin et seront fermés à 6 heures du soir. Les retours de ladite élection devront être transmis au soussigné, maire, dans les délais fixés par la loi.

CHAS. M. WATERMAN, maire.

N. B.—La section 18 de l'acte approuvé le 20 mars 1856 exige que les inspecteurs et les greffiers de l'élection aient atteint l'âge de 30 ans, soient citoyens de la Nouvelle Orléans depuis cinq ans; qu'ils aient le droit de voter dans le precinct où ils agissent; qu'ils soient assermentés par le maire deux jours avant l'élection, conformément au 20me article de la Constitution de cet Etat; qu'ils déclarent en outre sous serment qu'ils ont les conditions prescrites par ladite acte du 20 mars 1856.

Les inspecteurs et greffiers ci-dessus nommés sont priés de venir se faire assermenter au bureau du maire, conformément à la loi.

21 mai CHAS. WATERMAN, maire.

Institution de Mme Parent,
Au coin des rues Dumaine et Remparts.

Les examens annuels à cette institution, commenceront LUNDI, 1er juin, et continueront jusqu'à VENDREDI, 5 du courant. 30mai

Entrepôt de tapis,
No 19, RUE DE CHARTRES.

Nous avons en magasin un grand assortiment de TAPIS, tels que Médaillons, tapis de velours, Wilton, Tapis de Bruxelles, 3 plis, etc.

NATTES—300 rouleaux nattes blanches, à carreaux et de fantaisie, 4x4, 5x4 et 6x4.

TOILES CIRÉES, de 24 pieds et de toutes dimensions pour corridors, chambres, etc.

Egalement—Couvertures de tables et de pianos, abat-jour, etc. Le tout est offert aux plus bas prix du marché.

22 avril—a A. BROUSSEAU & Co.

Dissolution de société.

Le public est informé par les présentes que la société qui existait ci-dessus, entre nous, sous la raison de John Dawson et Co., et dont l'acte fut passé par-devant D. de Armas, notaire public, entre John Dawson et F. F. La Roud, sous la raison de Dawson & Co, a été dissoute, le 23 du courant, d'un mutuel accord. DAWSON & Co.

Le soussigné continuera le même genre d'affaires, pour son propre compte, à l'ancien local, No 50, rue de Chartres.

25 mai—1m JOHN DAWSON.

Succession de C. Pasquier.

Les créanciers de la succession de C. PASQUIER, et ceux qui n'ont pas reçu cinquante pour cent, sont priés de venir recevoir le dividende auquel ils ont droit.

JAMES H. DYAS, Curateur,
Encoignure Gravier et Fulton.

Star Insurance Company.
(Compagnie d'Assurance de l'Etoile.)
Bureau No 22, rue St-Charles.

Capital $300,000

Cette Compagnie sera prête, le 1er juin prochain, à émettre des polices d'assurance contre les risques de la mer, de l'incendie et des rivières. Il sera remboursé des accords dix pour cent sur toutes les primes.

PLACIDE FORSTALL, Président.
EMILE DE BUYS, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 26 mai 1857. 26mai—1m

(*) Décédé depuis, et Wm Whann nommé à sa place.
(**) Décédé.

L'original est signé:

Justus Beebe,	F Annable,
Ebenezer Winthrop,	James N. Brown,
John Winthrop,	J L Warner & Co,
Green & Harding,	par J L Warner;
par S S Green,	J M Flanagan,
Watson Crowell,	G M Phillips,
F Millaudon,	S W Kirkland,
Wm Whann,	John C Morerese,
S F Whann,	Wm Mare,
par W Whann, tuteur;	Greenleaf Andrews,
George Heaton,	Charles T Stewart,
E P Fogg,	par proc. A K Josephs,
George W Hynson,	Anna Maria Winter,
P Langulin,	Charles Robinson,
par proc. pr. J F Langulin,	L M Bienvenu,
la, P Langulin;	Wm E Kennedy,
M J Boyse,	Wm O Auld,
James M Whann,	Joseph Wrigley,
Ferdinand Evans,	par proc. Geo. Heaton,
William Brown,	James Brownlee,
par proc. Geo Heaton,	par proc. Justus Beebe;
John Heaton,	Wm Grant,
Edwin L Lewis,	par proc. Justus Beebe;
Jesse B Hano,	

S. H. LEWIS, notaire public.

Pour copie conforme à l'original,
Nouvelle Orléans, ce 22 juin 1856.

S. H. LEWIS, notaire public.

Le soussigné, enregistreur des hypothèques, pour cette ville et paroisse, certifie que l'acte précédent a été enregistré hier en son bureau, dans le livre Soc. 2, fol'is 322, 323, 324 et 325.

Nouvelle-Orléans, ce 25 juin 1856.

EDMUND V. WILTZ, Député-Enregistreur.

Et par acte passé pardevant Edwin L. Lewis, notaire public dans cette ville, à la date du 19 février 1857, conformément aux droits et priviléges énoncés dans l'article 2 de l'acte d'incorporation sus-mentionné, le total du fonds capital de ladite compagnie a été porté à la somme de $176,750, formant une addition de 25 pour cent sur ledit capital, et consistant [illegible] la valeur estimative au comptant des steamboats J P Whitney, Mary Kingsland, Conqueror, Phœnix, Persian, Mississippi, Porpoise, et De Soto, plus la ligne télégraphique Wharf et Look Out, à la Passe Sud-Ouest de la rivière Mississipi.

Et que par un autre acte passé devant ledit notaire, à la date du 18 mai 1854 conformément au privilége réservé dans ledit second article de l'acte d'incorporation, le total du dit fonds capital a encore été augmenté, le et à partir du premier de janvier 1854 à la somme de deux cent vingt-cinq mille piastres, ce qui constitue une augmentation de $1 57,100 au dit fonds capital, et consiste la valeur estimative au comptant des bateaux Justus Beebe, J. P. Whitney, Mary Kingsland, Conqueror, Phœnix et le Jas. L. Day et le Mobile [illegible] et place du Persian, Porpoise et De Soto vendus,] et de la ligne télégraphique du wharf et l'observatoire à la Passe Sud-Ouest du fleuve Mississipi.

Et que par un acte additionnel passé pardevant le même notaire, en date du 3 avril 1856, conformément au privilége réservé dans ledit second article de l'acte d'incorporation, le montant du dit fonds capital a encore été augmenté le 27 mars 1856, et porté à deux cent soixante mille dollars. Cela formant une addition de 15 1/2 pour cent au dit capital social, et consistant en valeur estimative au comptant des steamboats Justus Beebe, J. P. Whitney, James L. Day, Laurent Millaudon, le Conquérant, Mary Kingsland, Phœnix et Mobile, et de la ligne télégraphique du wharf, et de l'observatoire à la Passe du Sud-Ouest du fleuve Mississipi.

Les personnes dont les noms suivent composent actuellement ladite compagnie, et elles en sont les seules actionnaires, ayant droit au nombre d'actions placé en regard de leurs noms respectivement, ayant toutes fait le paiement entier des dites actions, savoir:

Justus Beebe, deux cent quatre-vingt-six	286
Philippe Millaudon, deux cent soixante-quinze	275
George Heaton, cent	[illegible]
Greenleaf Andrews, [illegible]	[illegible]
Estate of James [illegible]	[illegible]
Green & Harding, soixante-dix-sept	[illegible]
William Mare, soixante-deux	[illegible]
John Winthrop, [illegible]	[illegible]
Heaton & Winthrop, [illegible]	[illegible]
John Heaton, cinquante-quatre	[illegible]
Louis Michel Bienvenu, quarante-deux	[illegible]
James McDonald Whann, quarante	[illegible]
William Whann, trente-neuf	[illegible]
James Brownlee, vingt-neuf	[illegible]
Francis Annable, vingt-neuf	[illegible]
Pierre-Joseph Langlulin, dix-...	[illegible]
Jean-François Langlulin, dix...	[illegible]
Watson Crowell, dix-neuf	[illegible]
Charles Tudor Stewart, vingt-neuf	[illegible]
George M. Phillips, dix-sept	[illegible]
George Washington Hynson, quinze	[illegible]
William E. Kennedy, quinze	[illegible]
James Sherman Flanagan, quinze	[illegible]
Greenleaf Andrews, quinze	[illegible]
Anna Maria Winter, dix	[illegible]
John Leonard Warner & Co, neuf	[illegible]
William O. Auld, neuf	[illegible]
William Brown, neuf	[illegible]
Joseph Wrigley, six	[illegible]
James Noyes Brown, neuf	[illegible]
William Grant, six	[illegible]
Mathew James Boyse, six	[illegible]
John Orrick Morerese, six	[illegible]
Ferdinand Evans, six	[illegible]
Charles Robinson, six	[illegible]
Sylvester P. Fogg, trois	[illegible]
Benjamin Franklin Whann, vingt-neuf	[illegible]

Total des actions: quatorze cent trente 1430

Pourquoi le fonds capital est constitué de cent quarante-trois mille piastres.

Art. 6.—Que les affaires de ladite Compagnie seront sous la direction et le contrôle de Justus Beebe ou d'un directeur qui sera nommé au moyen d'un bureau de direction de [illegible] et qui sera composé de William Whann, F. Millaudon et [illegible] lesquels, ensemble avec celui qui sera élu directeur pour l'année, formeront le bureau de contrôle de la Compagnie, dont le directeur sera le président. Ledit bureau de contrôle aura pouvoir de nommer tous les officiers et employés nécessaires [illegible] et de leur payer tels salaires, et de faire, d'amender et d'adopter tous les règlements nécessaires à la bonne administration des affaires de la Compagnie; et il est spécialement convenu que dans le cas de mort, démission ou incapacité du directeur, ou des membres du bureau de contrôle, le bureau restant [illegible] [illegible] remplira la vacance jusqu'à la prochaine élection; et ledit bureau, ainsi que le directeur, [illegible] [illegible] le pouvoir de nommer d'autres agents qu'ils jugeront nécessaires.

[illegible] et pour assurer une pleine et entière [illegible] de ladite Compagnie, et [illegible] le directeur aura le pouvoir d'ester en justice [illegible] de la Compagnie, d'accepter tous transferts de biens en paiement de dettes, et de donner quittance [illegible] [illegible] tout ce qui est nécessaire dans l'intérêt de la Compagnie.

Art. 8. Que des assemblées régulières des actionnaires de la dite Compagnie seront tenues tous les trois mois, à partir du vingt-septième jour de juin 1856, et que le directeur pourra, aux dites assemblées, exposer un rapport sur les choses qu'il croira nécessaires aux intérêts des actionnaires, et à ces assemblées, ainsi qu'à toutes autres assemblées, les actionnaires auront le droit de voter [illegible] dans la Compagnie.

Art. 7. Qu'aucun des actionnaires ne sera en leurs personnes ne seront responsables des pertes et dommages encourus par la Compagnie, d'après [illegible] [illegible].

Art. 8. Que toute Compagnie pourra poursuivre et être poursuivie dans la capacité et le nom sous lequel la Compagnie est connue, et qu'elle pourra faire plaider pour [illegible].

Art. 9. Que les deux tiers des actionnaires du capital auront le pouvoir de terminer et de régler le cas où la dite Compagnie, en donnant avis préalable de cette résolution, en donnant avis préalable dans deux des journaux publiés dans cette ville, par un vote des deux tiers, auront aussi le pouvoir, après l'expiration des quatre premières années de la Compagnie, de prolonger le terme de la Compagnie, pourvu que cette prolongation n'excède pas cinq années.

Art. 10. Qu'à partir de la date du terme de cinq années qui a été convenu d'abord pour l'existence de la dite Compagnie ou à l'expiration de toute prolongation de ce terme, ou dans le cas d'une dissolution [illegible], de la manière qu'il y est pourvu dans l'article qui précède, une majorité des actionnaires du capital aura le pouvoir de déterminer la manière de vendre et de disposer de toutes les propriétés ou effets appartenant à la Compagnie, ainsi que de décider sur les termes et les conditions de la vente ou de la disposition, et, en général, d'en régler et d'en liquider les affaires à l'avantage de la Compagnie.

Art. 11. Que, dans le cas de résignation, de l'absence ou de la mort du directeur, les actionnaires de la Compagnie procéderont à l'élection d'un directeur parmi les membres du bureau des agents et des actionnaires; et, dans le cas où un des membres de la Compagnie serait élu, [illegible] de la Compagnie sera éligible; et dans le cas d'une absence temporaire du directeur, le bureau de contrôle aura le pouvoir de nommer un directeur pro tem. parmi les membres du bureau des agents.

Art. 12. Que le directeur aura le pouvoir de nommer un secrétaire annuellement, sujet à l'approbation du bureau de contrôle; et il peut renvoyer le dit secrétaire, à toute époque sous la question du dit bureau.

Art. 13. Qu'il sera du plus du devoir du directeur de montrer ou de faire montrer aux actionnaires, chaque fois qu'ils le désireront, tous les livres, papiers, comptes et documents appartenant à la Compagnie, et qu'il leur conviendra, [illegible] [illegible] le vingtième jour de chaque mois, un compte détaillé de ce montant des affaires de la Compagnie pendant le mois précédent, et donnera le but pendant (s'il y en a) entre les actionnaires en leurs représentants [illegible] [illegible] sur leurs [illegible] ou les lui faire [illegible] [illegible] leurs recettes [illegible] [illegible] [illegible] de ce premier jour d'avis dans deux journaux publiés dans cette ville.

Art. 14. Et ils ont convenu et bien entendu que cette Compagnie sera [illegible] dans le but de faciliter ses affaires, d'acquérir ou de faire une partie du capital dans l'établissement d'une ligne télégraphique de la Passe du Sud-Ouest du fleuve Mississipi [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

En pour conclure, les actionnaires ci-avant nommés, afin de conduire les dites stipulations, conventions et conditions ci-dessus énoncées, et [illegible] [illegible] [illegible] pour les [illegible] [illegible] [illegible].

Fait et passé en mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible], ce onzième jour de juin de l'année du Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-six, en présence de Martin R. Lewis et de John [illegible] [illegible] qui ont signé [illegible] [illegible] ensemble avec lesdites parties, et moi, notaire, [illegible].

TICKET AMERICAIN.

POUR CONTROLEUR: THOMAS THEARD.

1ER DISTRICT.
ROBERT CONWAY—Alderman.
Assistants Aldermen:
ALFRED KEARNEY—1er ward.
CHARLES H. WALDO—2e ward.
BEN. CAMPBELL—3e ward.

SECOND DISTRICT:
S. HOWELL—Alderman.
Assistants Aldermen:
NORMAN WHITNEY—4e ward.
JOHN E. HOLLAND—5e ward.
JOHN DOLHONDE—6e ward.

TROISIÈME DISTRICT:
S. P. De LABARRE—Alderman.
Assistant Aldermen:
J. MAGIONI—8e ward.

QUATRIÈME DISTRICT:
L. ADAMS—Recorder.
S. S. HARRISON—Alderman.
J. H. PHELPS—Assistant Alderman. 28mai—4

Dissolution de Société.

La société existant jusqu'à ce jour sous la raison C. PAYAN & Co, à la Nouvelle Orléans (Lne), et sous la raison LITTELL, PAYAN & CARHART, dans la ville de New York et à Newark (N. J.), est dissoute aujourd'hui d'un commun accord, M. J. C. Littell se retirant. Le nom de la maison ne servira dorénavant qu'à la liquidation.

THOMAS C. PAYAN,
JOHN C. LITTELL,
THOMAS F. CARHART.
Nlle-Orléans, 1er juin 1857.

Avis de Société.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison PAYAN & CARHART, à la Nouvelle-Orléans (Lne), dans la ville de New-York et à Newark (N. J.), avec M. James M. Jones, associé en commandite.

Les affaires de l'ancienne maison (vente de vêtements en gros et en détail) seront continuées par les soussignés, à l'ancien local, No 74 rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans; Nos 118 et 120, Duane street, dans la ville de New-York; et Nos 309 et 311 Broad street, à Newark, N. J.

THOMAS C. PAYAN,
THOMAS F. CARHART,
JAMES M. JONES, en commandite
Nlle-Orléans, 1er juin 1857. 1 ju—12t

On demande un homme BIEN RECOMMANDÉ pour soigner une douzaine de vaches, et en vendre le lait.

S'adresser à M. G. Jaquet, rue St-Pierre, entre Royale et Chartres, No 163. 1juin—3t

Papier de paille—1000 rames, en débarquement de la barque Mary Gluston, et à vendre par H. M. BARLOW & Co,
1juin—12t No 18, rue du Canal.

En débarquement du navire Contest, arrivé de Bordeaux:
100 caisses absinthe Sauvajol, Bruneton & Co, à vendre par X. LAMBERT,
1 ju 62, rue des Magasins

A vendre en magasin—
100 barriques vin rouge bon ordinaire,
40 do demi-fin, pour familles,
7 do vieux do do
15 do vin blanc Haut Sauterne,
35 barils do do
70 quarts pipes eau-de-vie de cognac, diverses marques et qualités,
400 caisses vin rouge St Julien et St-Estèphe,
100 do do blanc Haut Sauterne,
500 barils whiskey Bourbon, Monongahela et rectifié genièvre, eau-de-vie et imitation du pays.
1juin X. LAMBERT, No 62, rue des Magasins

En magasin—50 barriques vin rouge St Julien, St Estèphe, &c.
30 barriques vin rouge vieux Margaux,
20 do do St Estèphe,
10 demi bq. do Margaux,
20 barils vin blanc,
200 caisses vin rouge St Julien,
50 do do vieux Margaux,
50 do do Margaux, qual. supérieure
100 do do St Estèphe
100 do do 24p3 bouteilles,
100 do vin blanc Haut Sauterne,
100 do do Haut Barsac,
100 do do 24p3 bouteilles.
1 juin A vendre par J. VIOSCA Jr, 29, rue Conti

En dépôt et à vendre par le soussigné:
100 paniers champagne Lafontaine,
30 do do do
50 paniers Cognac, 1ère preuve Cognac & Martin de Rochelle,
12 quarts do 1ère preuve, Fs Gerard, 1820
12 bouteilles, do do
4 barils absinthe suisse, do
1 juin A vendre par J. VIOSCA Jr, 29, rue Conti

Eau de fleurs d'oranger—50 caisses de 12 bouteilles grand modèle, 50 do de moyen modèle, à vendre par J. VIOSCA Jr, 29, rue Conti

Amandes—300 caisses amandes sans coque de Malaga, 1re qualité, reçues par la barque Cabwaba, en douane et à vendre par LANATA FRERES,
1er juin 9 et 11 rue Jefferson

Genièvre—10 pipes genièvre de Hollande, marque supérieure très grande force; en douane. A vendre par LANATA FRERES,
1er juin 9 et 11, rue Jefferson

Au drawback—30 barriques vin rouge Margaux, Medoc; 40 barriques vin rouge St Julien Médoc; 100 caisses absinthe suisse de Berger & Co; 200 1/2 de pipe vieille eau-de-vie Cognac & Martin de Rochelle; 20 caisses de 24 paniers prunes sèches; 25 paniers huile d'olive Bocaglieri 24 onces.
A vendre par LANATA FRERES,
1er juin 9 & 11 rue Jefferson

Limons! Limons—300 caisses limons de Sicile gros et de lar choix, en magasin.
A vendre par LANATA FRERES,
1er juin 9 et 11, Jefferson

Cédrat—100 boîtes cédrat frais d'Italie reçues par la voie de New-York et à vendre par LANATA FRERES
1er juin 9 et 11 rue Jefferson

Divers—100 caisses vermouth d'Italie; 200 1/2 de do de reçues par la voie de New York; 30 mailles de 15,000 cigares bouchons en vente; 10 caisses gomme arabique; 50 douzaines chaises en bois d'Angers; 50 caisses prunes à l'eau-de-vie; 25 caisses d'Angers; 500 paquets de petits bois, 1, 2, 3 et 4. A vendre par LANATA FRERES,
1er juin 9 et 11, rue Jefferson

Aux fabricants d'huile de coton.

Une presse hydraulique française en fonte, avec pompe refouleuse d'une très grande force;
A vendre par P. CUSACHS FRERES & Co,
1er juin Encoignure Royale et St-Philippe

100 quarts de barriques vin doux d'Oporto
20 pipes vin de Catalogne
20 quarts do do
A vendre par P. CUSACHS FRERES & Co,
1er juin Encoignure Royale et St-Philippe

50 barils vin de Bordeaux rouge
20 do do extra pour famille
10 do do blanc
5 barils do do
A vendre par P. CUSACHS FRERES & Co,
1er juin Encoignure Royale & St Philippe

50 balles bouchons pour cau bouteille
25 do do pointus pour bouteilles à vin
25 do do réguliers
25 do do extra fins
10 do do petits à bière
A vendre par P. CUSACHS FRERES & Co,
1er juin Encoignure Royale et St-Philippe

Avis de Société.

Le soussigné ont formé un société en commandite dans cette ville, par acte passé aujourd'hui pardevant Théodore Guyol, notaire public.

ULGER LAUVE,
associé pour les affaires en général.
M. J. BUJAC,
associé en commandite.
Nlle-Orléans, 4 mai 1857.

M. P. M. NICK est chargé de ma procuration générale, par acte passé aujourd'hui pardevant Théodore Guyol, notaire public.
ULGER LAUVE.
Nlle-Orléans, 4 mai 1857.

ULGER LAUVE.
Courtier de billets, d'actions et de change.
No 30 rue Carondelet, bureau du fond.

Moitié de maison à louer.

A louer, pour en prendre possession immédiate, la moitié de la maison no 241 rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine. S'adresser sur les lieux. 11 mai

ACCOUCHEUSE.

Mme FERARI, accoucheuse reçue par la Faculté de Médecine de Paris, a l'honneur d'informer qu'elle vient de transférer son domicile rue des Remparts No 184, encoignure Orléans. 5mai—1m

4me Justice de Paix.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'ayant été élu Juge de la 4me Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, il est maintenant dûment commissionné et qualifié. Le siége de sa cour est établi au même local que celui de son prédécesseur, l'Hon. F. Calonge, No 10 Batisse Pontalba, rue St Pierre. GUY DUPLANTIER,
6 mai—1m Juge de Paix

BANQUE D'AMERIQUE.

Avis est par le présent donné que le fonds capital de cette Banque a été fixé à $600,000 pour entrer en opération, et qu'il sera subséquemment porté à UN MILLION.

Des livres sont actuellement ouverts, sous la surveillance des commissaires nommés plus bas, au bureau de la Compagnie du chemin de fer des Opelousas et de la Nouvelle-Orléans, encoignure Levée et St-Pierre, ainsi que dans les études de M. Edward Barnett et Edward G. Gottschalk, notaires publics en cette ville, rue Royale, Nos 77 et 87; ces livres, ainsi qu'il est dit plus haut, sont ouverts pour recevoir de nouvelles souscriptions. Ils resteront ouverts jusqu'au 31 juillet prochain, à moins que le capital de un million ne soit souscrit avant cette époque.

JOHN HUGHES,
J. VIOSCA,
4 mai—au lance GEORGE AUSTIN Jr.

Vêtements d'été.
ARTICLES DE CHOIX.
et des Marchandises.
Reçus par le Steamship Cahawba.
ALFRED MUNROE & CO.,
No 34, rue des Magasins.

Ont reçu de NOUVEAUX VÊTEMENTS D'ÉTÉ et de LINGERIE, et leur assortiment est maintenant au grand complet.

On trouve dans ce magasin les plus belles et les meilleures chemises du pays, et toutes grandeurs, pour hommes et enfants.

Egalement
MALLES DE VOYAGE,
VALISES, SACS DE VOYAGE,
31mai Articles de tous genres en caoutchouc.

AUX DAMES.
CHANGEMENT DE MAGASIN.
Magasin de merceries bien connu, de feu Mme Tabor.

Mlle Th. DEYKE, qui a succédé à Mme G. Tabor, a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général, qu'elle a transporté son magasin du No 62 rue de Chartres, au No 156, RUE DU CANAL, où elle aura constamment un assortiment complet de tous les articles pour les travaux d'aiguille et les broderies. 16 mai

Reçu par les navires Nuremberg et Baden, du Havre.

Un magnifique assortiment D'ARTICLES DE PRINTEMPS.

Eventails fantaisie en papier et en toile, fantaisie plumes, à autres.
Gants et mitaines en filet uni et brodé.
Franges, galons et garnitures en coton blanc.
Rubans unis et façonnés.
Mouchoirs, broderies, dentelles.
Chemises, cravates, &c, &c.
Et une grande variété d'articles de fantaisie.
F. RIMAILHO & CO,
99, rue de Chartres entre Bienville et Conti.
1mai—1m

H. MURRAY. A. CHOPARD.
Donnelly, Hennings & Co,
Marchands de produits du Nord et de l'Ouest,
Nos 66 et 70, rue Tchoupitoulas,
Près Poydras, Nlle-Orléans.
Pommes de terre, oignons, œufs, beurre, fromage, fruits secs, pois de la Caroline, riz, farine, etc.

Attendu par le navire Jane E. Williams, de Marseille:
10 barils de Cassis
20 caisses de 12 bouteilles, Cassis,
A vendre par BRUTTE & GRIMA,
30 avril 72 rue Gravier

D[illegible] [illegible] Bordeaux, à vendre par [illegible].

C[illegible] sur Bordeaux, à vendre par [illegible]
GRAHAM, COMPAGNIE & Co.

Avril—Reçu et en magasin, le premier approvisionnement d'asperges fraîches de St-Louis, en boîtes de différentes grandeurs. à vendre par DUNTZE & IKEN,
30 mai encoignure Royale et Conti

Eau de fleur d'oranger—50 caisses eau de fleur d'oranger supérieure à vendre par DUNTZE & IKEN,
30 mai encoignure Royale et Conti

Confections nouvelles pour enfans et jeunes gens.—Nous avons l'honneur d'annoncer aux familles, que nous venons de recevoir de France, et par les steamers "Cahawba", "Black Warrior" et "Empire City", de New York:

Un grand et magnifique assortiment de vêtements d'été, pour enfants et jeunes gens, comprenant tous les derniers genres de Paris, que nous désirons vendre à des prix très-modérés.

LAGAY & LECANU,
26av Importateurs, 36, rue de Chartres

Reçu par le Cahawba—60 malles confections nouvelles pour hommes, tous les derniers genres pour l'été, à vendre par LAGAY & LECANU,
26av Importateurs, 36 rue de Chartres

Aux propriétaires, capitaines et constructeurs de navires.

Les soussignés offrent de vendre la "composition métallique patentée de Wetterstedt" pour la conservation de la coque des navires, doublés ou non doublés.

PAUL JUGE Fils & Cie.,
18avril No 27, Rue St. Louis.

Reçu par le Cahawba—35 malles habillements d'été, pour enfants et jeunes gens, comprenant tous les derniers genres.
A vendre par LAGAY & LECANU,
26avril Importateurs, 36 rue de Chartres

Aux amateurs de Pêche.

Reçu par le Cahawba, un envoi des véritables hameçons de Limerick avec anneaux, un complet assortiment de lignes à pêcher en chanvre, coton, et soie. Lignes toutes faites et préparées, de toutes grosseurs, à vendre en gros et en détail par
A. ROUSSET & Co,
22mars 80 rue du Canal, près Chartres

Pour enfants de 2 à 5 ans.

Reçu par le Cahawba—15 malles confections nouvelles, pour enfants de 2 à 5 ans, comprenant tous les derniers genres de Paris haute nouveauté.
A vendre par LAGAY & LECANU,
26 av Importateurs, 36, rue de Chartres

Tous les Remèdes nécessaires

que nous garantissons de première qualité et vendons à des conditions aussi avantageuses qu'aucune autre pharmacie de la Nouvelle-Orléans.

JAMES SYME, droguiste,
16 juil 137 et 139, rue Canal, près Carondelet,
Nlle-Orléans.

Importation directe.

Cigares de la Havane, venant d'être débarqués du brick Mary Elizabeth et comprenant plusieurs des dimensions les plus convenables, telles que: Londres, Regalia de Londres, Regalia, Demi Dîme, etc., des marques de choix Washington, Diablo Marino, et autres marques également célèbres, à vendre par
CABALLERO & BASCALDO,
27av no. 26, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Couperose—30 barils, à vendre par ALFRED KEARNY,
1mai 73 rue des Magasins

Charbon pulvérisé—20 boucauts, en débarquement de la barque Dudley venant de Philadelphie, à vendre par X. LAMBERT,
7 mai 62 rue des Magasins

Cassis—10 caisses de 12 bouteilles cassis du Mont d'Or, en magasin et à vendre par
9 mai HENRY VALETON, 90 rue St-Louis

Cigares de la Havane—1,000,000 cigares de Havane, d'importation directe, comprenant Regalia, Londres, Cazadores, Millars, en magasin et à vendre par P. GUMA,
14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

Amirado de Mallorca—2 pipes d'amirado, en magasin et à vendre par P. GUMA,
14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

Tabac de la Havane, en feuilles — Reçu par le brick Mary Elizabeth et Adams Gray, 56 balles tabac Vuelta Abajo, pour cigares et tripes, en magasin et à vendre, au plus bas prix du marché, par
P. GUMA,
14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

Anis d'Espagne — 300 macornes d'anis supérieur d'Espagne, en magasin et à vendre par
P. GUMA,
14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

CHAMPAGNE
HEIDSIECK & DE BERGHES.

Monsieur P. CAZENAVE nous ayant transmis l'agence à la Nlle Orléans de l'excellent vin de Champagne provenant des caves de Messieurs Delbeck & de Berghes de Reims, nous annonçons au public et particulièrement aux connaisseurs et aux dégustateurs que nous venons de recevoir un petit envoi de ces vins, lesquels sont de beaucoup supérieurs à tout ce qui est généralement importé sur notre marché.

A vendre par FAURES & NORMAN,
11mai 34 et 36 rue Royale.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

16 mai 1857.

AVIS AUX CONSOMMATEURS DE GAZ

Afin que les installations soient convenablement faites dans les maisons, cette compagnie a donné des licences aux poseurs d'appareils de gaz suivants:

Oestreicher & Loeffler, 142, rue de Chartres,
Wm Roemer, 97, rue Baronne,
A. J. Dabrkoop, 124 rue du Cirque,
H. Quild, 214, rue St-Charles,
J. S. Monié, 22, rue Toulouse,
Wm Jaeger, 47, rue du Cirque,

Qui seuls sont autorisés à placer des installations dans les maisons où le gaz est sujet à l'inspection de cette compagnie.

On est prévenu qu'il ne sera pas fourni de gaz aux personnes qui feraient poser ou réparer des appareils par d'autres maisons que celles ci-dessus désignées.

Toutes modifications ou réparations doivent être faites, après que notice en aura été donnée à la Compagnie, et qu'elles seront été soumises à une inspection.

Par ordre de la direction.
W. S. CAMPBELL,
18 mai—1m Surintendant

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 50, rue Royale.

Capital en argent $300,000

Cette Compagnie est maintenant prête à assurer aux taux ordinaires, contre les dangers de la mer et des rivières contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie. Elle remboursera dix pour cent comptant, sur toutes les primes de ceux qui feront assurer.

Toutes les pertes seront réglées promptement et équitablement.
LOUIS BARNETT, secrétaire.

HENRY PEYCHAUD, président.
L. H. PLACE, vice-président.

DIRECTEURS:
MM. HENRY PEYCHAUD,
L. H. PLACE,
P. MALOCHÉE,
S. FLASSAN,
JAMES A. LUSK,
A. LAFOREST,
W. H. FREDENBURGH,
GEORGE HEATON,
THEODORE LANAUX.
Nouvelle-Orléans, 30 avril 1857.

Star Insurance Company.
(COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ETOILE.)
Bureau No 22, rue St Charles.

Les personnes qui ont souscrit au capital de cette Compagnie sont priées de venir régler le montant de leur souscription le 1er juin
26 mai—df E. DE BUYS, Secrétaire

Nouvel Hôtel à Biloxi.

MM. T. A. HORNE, autrefois de l'Hôtel d'Orléans, à Louisville, Ky., et N. B. COOK, de cette ville, ont pris l'Hôtel, connu jadis sous le nom de "Hôtel Nixon", à Biloxi, Miss. Ayant fait meubler et mettre à neuf ce magnifique établissement, ils ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils pourront recevoir les touristes dans la première semaine de juin.

Cet Hôtel offre bien des avantages naturels qui suffiront à en faire l'Hôtel par excellence des bords du Golfe. Il est bien aéré, se trouve au milieu d'une grande chênaie de quatre arpents. On voit distinctement de là l'île aux vaisseaux et l'île aux chevreuils, ou une jolie embarcation pourra toujours transporter les amateurs de la pêche.

Il y a deux bonnes maisons à bains; une grande buvette où l'on trouve constamment des vins, des liqueurs, etc., de choix; un bon billard, un jeu de quilles, etc.; en un mot, tout ce qui peut rendre le séjour de l'Hôtel agréable aux personnes qui désireront passer quelques jours de l'autre bord du Lac.
25mai—1m

Hôtel de la Passe Christian.
(Ancien Hôtel de Montgomery.)

Cet hôtel pourra recevoir les touristes dans la première semaine de juin. Le soussigné l'a fait complètement réparer et peindre et il n'épargnera rien pour satisfaire les pensionnaires.
JOHN McDONNELL, propriétaire.
16mai—1m

Habitation à vendre
A LA BAIE ST LOUIS.

Cette propriété est située sur le lac et a un arpent et 18 pieds de face sur le lac, sur 40 arpents de profondeur, les améliorations consistent en une maison de 48 pieds de face sur 27 pieds de large et une galerie de 11 pieds tout autour, 6 chambres à feu, un vestibule de 15 m. 27 pieds, la maison est élevée sur des piliers en briques de 7 pieds de haut, dessous la maison et contre des briques, un parterre sur le devant et un jardin potager sur l'arrière cour, verger 1,000 arbres fruitiers, plus ou moins, écurie, étable, cuisine, poulailler, pour 3 chevaux, etc., [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] laitière et qui [illegible] [illegible] [illegible] de l'amiable jusqu'au 2 juin 1857, à des conditions libérales.
S'adresser au New Eagle U. S. B. Ware-House No 2.
16mai—sufjuin A. BOULANGER.

MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES,
A bon marché.
Théodore Danziger,
Encoignure Robertson et Orléans,
et No. 97, rue du Cirque,

Ayant acheté de forts lots de mousselines jaconas, laines, soieries, &c., à l'encan, il les offre à très peu au-dessus du prix coûtant.
Rubans de mode pour chapeaux de dames, à 15 cents la yarde, valant 30 cents
Mouchoirs suisses, 25 cts la yarde, valant 50 cts
500 pièces de toile fine d'Irlande, valant du prix coûtant, à vendre à 36 la pièce.
500 mantelets soie dentelle, de $2 à $4 pièce.
Mouchoirs brodés, à $1, brodés, à $3 valant de $8 à $10.
Corsets français de $1 50 à $2 pièce.
Calicos américains imprimés, bon teint, à 10 cents la yarde.
Linge élégant d'été, pantalons et habits, à $3 le vêtement.
Il sera fait un escompte libéral aux marchands de la campagne qui achèteront au comptant.
11mai THEODORE DANZIGER.

LA MAISON J. COLLON,
Encoignure Royale et St-Anne.

Vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre et offre en vente
100 douzaines chemises toile, devants toile et coton de $12 à $45.
50 do pour cadets à $1.
Mitaines Etat.
Bas fil d'écosse unis et brodés, pour fillettes,
100 flacons pommade de Grasse 1re qualité, à vendre, à $1 la livre.
Dentelles Cambrai pour fond de mantelets et pour volants.
Franges blanches, boutons à glands, chemisettes et cravates pour hommes, etc. etc. 12mai

En débarquement du navire Contest, capitaine Phelan venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
30 quarts Champagne distillery Cognac, W. Coran & Co, de preuve, sous les clefs de la douane.
PAUL JUGE FILS & Co,
27 mai 27, rue St-Louis

Vanille—Une caisse vanille en magasin et à vendre par BRUGUIERE & CO,
30mai 16, Bienville

AMANDES.
100 sacs grosses amandes d'Ivica venant d'être reçues par la barque Maipo et à vendre par H. MEUGENS,
30 mai—2m No 31, rue de la Commune

GENIÈVRE.
10 pipes genièvre de Hollande, de la marque extra fine (Schiedam Arms), très blanc, en douane, à vendre par H. MEUGENS,
No 31, rue de la Commune

Confitures de la Havane—Venant d'être reçues: 25 caisses confitures assorties, des meilleures goyaves, gelée et pâte. Toutes les livres de do do do do, boîtes de 1, 2 et 1 1/2
A vendre par DUNTZE & IKEN,
30 mai encoignure Royale et Conti

LOTERIES DE SWAN & Co.
Gros Lot,
$60,000!
$216,000 pour être distribués [illegible]

Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co, directeurs de la LOTERIE DE L'ACADÉMIE DE PORT GAINES, en Géorgie, dans le mois de juin 1857,

DANS LA VILLE D'ATLANTA, Géorgie,
Classe 39—pour être tirée SAMEDI, [illegible] juin.
Classe 40—pour être tirée SAMEDI, [illegible] juin.
Classe 41—pour être tirée SAMEDI, 20 juin.
Classe 42—pour être tirée SAMEDI, 27 juin.

SUR LE PLAN de nombres simples.
Trente mille trois cent-cinq lots.
TRENTE MILLE BILLETS.
MAGNIFIQUE PLAN!
TIRAGE

Tous les Samedis, dans le mois de juin.

1 Lot de	$60,000 sont		[illegible]
1 do	20,000		[illegible]
1 do	10,000		[illegible]
1 do	5,000		[illegible]
1 do	4,000		[illegible]
1 do	3,500		[illegible]
1 do	3,000		[illegible]
1 do	2,500		[illegible]
1 do	2,000		[illegible]
1 do	1,500		[illegible]
1 do	1,000		[illegible]
1 do	1,000		[illegible]
100 do	500		[illegible]
100 do	100		[illegible]

APPROXIMATIONS.

4 Lots de $325,	approx. de	$60,000 sont		$800
4 do	300	do	20,000	[illegible]
4 do	125	do	10,000	500
4 do	70	do	5,000	[illegible]
25 do	50	do	2,500	[illegible]
25 do	41	do	1,000	[illegible]
5,000 do	20	sont		60,000

3,305 lots s'élevant à $204,000
Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50.
Huitième, $1 25.

PLAN DE LA LOTERIE.

Les numéros 1 à 30,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont entourés de petits tubes en ferblanc et mis dans une roue.

Les premiers 257 lots, imprimés et entourés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, au même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 12 premiers lots, auront droit aux 48 lots d'approximation, d'après le plan.

Exemple.—Si le billet No 11,250 gagne le lot de $60,000, les billets Nos 11, 48, 11,249, 11,251, 11252 auront droit à $325 chacun. Si le billet No 15 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 548, 549, 551, 552 auront droit à $300, d'après le susdit plan.

Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $60,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $60,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 ont droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 ont droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

On garantit aux personnes qui achèteront 10 billets entiers (quand les numéros se terminent par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0) des lots de $20, demi et quarts de billets en proportion.

Il sera vendu des certificats de 10 billets aux conditions prix, pour le risque qui les billets, et l'acquéreur aura droit à toute ce qu'il gagnera en outre des lots de $20.

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque:
Certificat d'un paquet de 10 billets entiers $80
do do de 10 demi billets 40
do do de 10 quarts de billets 20
do do de 10 huitièmes de billet 10

En demandant des billets ou des certificats,

Faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par le premier mail.

Les acquéreurs pourront avoir des billets finissant par le chiffre qu'ils désigneront.

La liste des numéros gagnants et des lots sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Les acheteurs sont priés de signer leur nom lisiblement et faire connaître leur bureau de poste, le comté et l'Etat qu'ils habitent.

Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein, sans déduction.

Toutes les communications confidentielles.

On peut adresser les demandes de billets ou certificats à SAMUEL SWAN, boîte 5, au bureau de la poste, Nlle-Orléans, à
S. SWAN & Co., Atlanta, Ga.
ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.
16mai—wil. et camp.

Pour clore la vente des marchandises de printemps, pour cause de déménagement,

Nous commençons aujourd'hui, 1er mai, à clore notre stock entier de marchandises de printemps, nous préparant à déménager au Tapro Buildings, coin des rues Canal et Magasin, une grande quantité de robes de soie, tissus, grenadines, organdis, &c. &c. au premier prix d'importation.

2000 douzaines bas anglais, fil d'Ecosse, et chaussettes, pour dames, demoiselles, hommes et enfants.
Toiles fines et demi-pièces toile d'Irlande blanche.
200 pièces toile à draps, 10 1/4, 11 1/4 et 12 1/4.
500 pièces toile [illegible] imprimées.
[illegible] 1 1/4, 12 1/4 et 14 1/4.
200 pièces [illegible] imprimées.
500 mousselines en couleurs et noires, nouveau genre.

1 caisse organdis à fleurs, très riches, à $1.
10 caisses pièces à chemises, York Mills, à 14 1/4 cts la yarde.
Barèges unis extra-fins à 25 cts la yarde.
Barèges imprimés et à raies, satinés, à 25 cts la yarde.
Organdis imprimés à 25 et 30 cts la yarde.
Le balance de nos mantilles à des prix très réduits.
Un grand assortiment de broderies, cols, manches, bandes, entre-deux, [illegible], robes d'organdis, mousselines suisses, broderies, dentelles valenciennes, applications, point d'Angleterre, Cambrai, dentelle fil, mantilles Cambrai, dentelle à manche, tulle et chantilly, voiles Cambrai, &c. &c. &c., seront vendus au prix coûtant.

Notre stock sera fermé à tout prix possible.

1 mai—dfjn CH. R. HAGGERTY & Bro.,
109 rue du Canal, et 35 rue Royale

Second tableau annuel DE LA BANQUE D'ÉPARGNES DE LA NOUVELLE ORLEANS,
Qui a été incorporée le 15 mars 1855 et a commencé les affaires le 29 avril 1856.

Conformément aux réquisitions de la charte de cette Banque, l'état suivant des ses affaires est publié:

Reçu de 1293 déposants, en 3,062 dépôts ....
Payé en 3,234 traites .... $647,206 77 / $179,637 35

Montant au crédit des déposants le 30 avril 1857 .... $167,676 42
Certificats de dépôt:
Montant émis .... [illegible]
Montant payé 24,074 00

Montant des certificats non payés le 30 avril 1857 .... 10,612 00

Montant total des obligations le 30 avril 1857 .... $188,288 42

ACTIF.
$35,000 de bons de la ville de la Nlle-Orléans, à $30,030 00
Prêteur garantie de $7,000 de bons de l'Etat de la Louisiane 5,500 00
$100,000 de bons de la ville de la Nlle-Orléans 101,653 00
30 actions de la Banque des Citoyens 3,600 00
EN ARGENT.
A la Banque de l'Union $6,155 37
Dans la caisse.. 2,350 52 .... 8,505 89

Nlle-Orléans, 6 mai 1857.

S'est présenté devant moi, John W. Andrews, juge de paix de la paroisse d'Orléans, Louisiane, D. D. Withers, trésorier de la Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans, lequel, ayant été dûment assermenté, a déclaré que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de ladite Banque.
D. D. WITHERS.

Assermenté et signé devant moi, le 6 mai 1857.
JOHN W. ANDREWS,
Juge de paix.

Les Directeurs ont déclaré un quatrième dividende semi-annuel de six pour cent par an, conformément aux règlements, pour les six mois qui ont précédé le 1er du courant.

Le dividende dû à chaque déposant lui sera payé au comptant, ou, s'il le préfère, sera porté à son crédit comme dépôt, le 1er mai.

SAM. JONES Jr, secrétaire.
Nlle-Orléans, 8 mai 1857. 11 mai—4t 1pe

D. & J. AUGUSTIN, avocats,
Passage de la Bourse, No 45.
26 mai—1m

JOHN CULBERTSON,
AVOCAT ET CONSEILLER,
No 33, Passage de la Bourse St-Louis,
3 janv—1an Entre les rues Conti et Bienville

AUX AFFLIGÉS.

Le Dr WILSON, qui a été allié avec le Dr Ricord, de Paris, a pratiqué comme chirurgien aux hôpitaux St-Georges et St Barthélemy à exercé pendant dix ans dans les Etats du New York et du Sud, peut être consulté en anglais et en français sur toutes les maladies des organes sexuels, à son cabinet, rue Dauphine, No 17, encoignure Canal, près Poydras, tous les jours de 8 à 12 heures, A. M. et de 4 à 8 heures, P. M.

Guérison complète de cancers, maux invétérés, ulcères, fistules ou tumeurs de toute espèce sans usage du bistouri. Propriétaire de l'élixir de Venus, pour l'empêchement des maladies syphilitiques et la Gonorrhée.

Le Dr. Wilson n'emploie pas de mercure, et le traitement qu'il fait suivre ne cause aucun dérangement et ne produit aucune faiblesse dans l'organisme.

Opérations chirurgicales de 1 à 3 heures tous les jours. 28 mai—3m

Le soussigné à l'honneur de prévenir le public que le loyer de magasin de la rue Royale, No 256, qu'il avait pris pour l'exposition de la tombola de $6000, devant expirer en mai courant, il vient de transporter ses articles dans son magasin, rue de Chartres, No 152.

De plus, le soussigné fera connaître, d'ici à trois ou quatre jours, l'époque du tirage, en même temps qu'il fera connaître les détails nécessaires pour la satisfaction des souscripteurs.

30 mai—1f C. ROUYER.

LIQUIDATION.

Mme TROUBLE, devant, sous peu de jours, partir pour France, et ouvrir à son retour un magasin, rue Royale No 77, vendra toutes ses marchandises à 50 0/0 au-dessous des prix.

Une aussi grande différence sur des marchandises confectionnées à Paris il y a environ six semaines offre aux Dames la rare chance d'acheter des nouveautés au dessous du prix coûtant.

Le bon goût bien connu de Mme Trouble plaide lui-même en faveur de ses marchandises.

La vente commencera le 1er juin et se continuera jusqu'au 15.

MAD. TROUBLE,
77 rue Royale

Mme Trouble se chargera de tous ordres qui lui seraient remis pour articles de Dames qu'à la place de Paris.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Vor. HÉBERT & Cie.
149............*Rue de Chartres*............149

Reçu par l'Empire City:
Par E de Mirecourt—Michelet; Granpot.
Par Hip. Castille—Lamennais; Persigny.
Alphonse Karr—Les Femmes;
" " Voyage autour de mon jardin;
" " Devant un tison.
E. Scribe—Piquillo Alliaga
F. Soulié—Les Drames inconnus.
Marie Uchard—La Plumetosa.
Mme Tastu—Education maternelle.
Victor Legrade—Poésie.

DIVERS.

Aventures de Mariette.
Petits Mémoires de l'Opéra.
Souvenirs d'un Médecin.
Bienfaits perdues.
Les Deux Amants.

LITHOGRAPHIES.

Physiognomie de Paris.
Les Lionnes des Boulevards.
Les Bals de Paris.
Quaenes de Dames.
Les Fêtes de Paris, &c, &c.

Abonnements au Monde Illustré, $7 par an. 30 mai

Voiture à vendre.

Une bonne VOITURE DE FAMILLE, à vendre, à très bas prix, au No 24, rue de la Commune, au premier.
5 mai—[illegible]